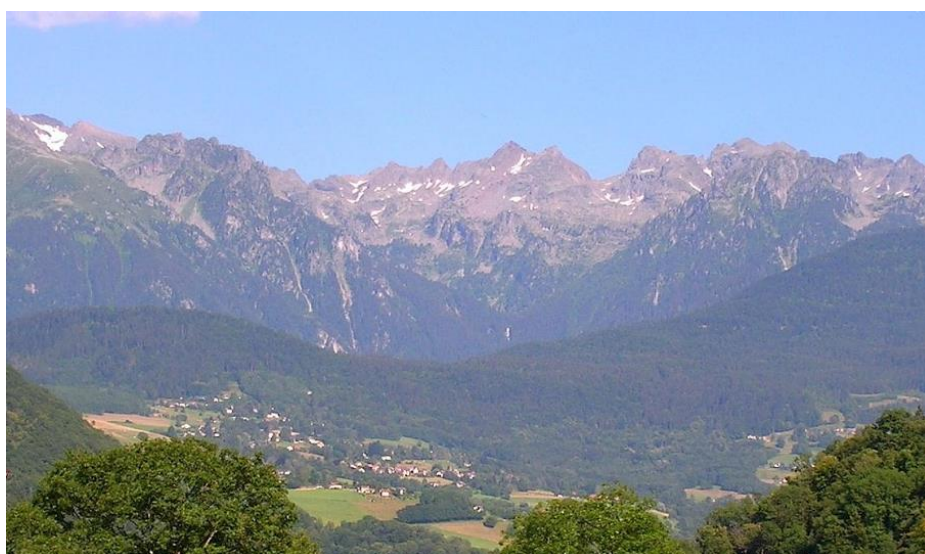




S.P.L. Eaux de Grenoble Alpes Rapport annuel – Exercice 2023

Service public de l'eau potable
Collectivité de Saint-Martin-d'Uriage
Pour le compte de CC Le Grésivaudan



SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES
50 rue Jean Vaujany
CS 22433
38004 GRENOBLE CEDEX 2
Tél : 04 76 86 20 70
www.eauxdegrenoblealpes.fr



Table des matières

1. Cadre de l'activité déléguée	3
1.1. Contrats et engagements spécifiques.....	4
Le contrat.....	4
Autres engagements	6
1.2. Les intervenants.....	6
1.2.1. CC LE GRESIVAUDAN.....	6
1.2.2. L'Eaux de Grenoble Alpes	7
2. L'exercice 2023 en bref	15
2.1. Enjeux et faits marquants de l'année.....	15
2.2. Chiffres clés – Les indicateurs.....	16
2.2.1. Indicateurs règlementaires du service d'eau potable	16
2.2.2. Autres indicateurs, proposés par Eaux de Grenoble Alpes ou contractuels	17
2.3. Perspectives et préconisations.....	18
3. Données comptables.....	18
4. Analyse de la qualité de service délégué.....	18
4.1. Données techniques et physiques – Production / fourniture / adduction d'eau potable 18	
4.1.1. Le patrimoine	19
4.1.2. Volumes mis en distribution.....	27
4.1.3. Consommation énergétique	27
4.1.4. Qualité de l'eau	27
4.2. Données techniques et physiques – Distribution d'eau potable	31
4.2.1. Le patrimoine	31
4.2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	42
4.2.3. Consommation énergétique	43
4.2.4. Les volumes consommés.....	43
4.2.5. Rendement du réseau et indice linéaire de pertes en réseau	46
4.3. Prestations aux usagers	48
4.3.1. Information, relation, accueil des usagers	48
4.3.2. Tarification, relève, facturation et recouvrement	49
4.4. Productivité et efficience.....	54
4.4.1. Personnels employés, qualifications, ETP	54
▪ Mesures d'amélioration	58
• Démarches Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)	59
• Annexes au compte rendu technique sur les conditions d'exécution du service public	60
5.1 Avenants de l'année	60

5.2	Respect des principes généraux du service public et des engagements contractuels	61
5.2.1	Principe d'égalité.....	61
5.2.2	Principe de continuité	61
	Infractions, incivilités	61

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 82 du contrat de prestations liées au service public de distribution d'eau potable, la SPL Eaux de Grenoble Alpes fournit à la Communauté de Communes Le Grésivaudan un rapport annuel. Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes aux contrats et une analyse de la qualité du service.

Le présent document correspond au rapport technique et à l'analyse de la qualité de service sur le plan technique. Le rapport financier fait l'objet d'un rapport séparé

Ce rapport a été :

Établi par :	Direction des pôles
Vérifié/modifié par :	Direction Technique
Validé par :	Guillaume MILLON, Directeur Général
Transmis à la CCLG	Le : 28 mai 2024
Liste de diffusion:	Monsieur Le Président de la CC Le Grésivaudan Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement Monsieur Joris BENELLE Directeur Général des Services Monsieur Pierre CARREZ CORRAL Directeur de l'Eau et de l'Assainissement

1. Cadre de l'activité déléguée

En conformité avec les textes règlementaires (Loi 95-127 du 08 février 1995 et article L 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); Décret N° 2005-236 du 14 mars 2005 ; et les précisions règlementaires relatives) l'objet du présent rapport est de rendre compte des conditions d'exécution du contrat de délégation de service en considération des objectifs et obligations définis au contrat :

- Engagements contractuels tenus
- Respect des principes généraux d'organisation et de gestion du service public dans la mise en œuvre de la délégation

La loi 95-127 du 08 février 1995 a créé l'obligation d'un rapport annuel devant être remis avant le 1^{er} juin par le délégataire à l'autorité délégante.

L'article L 1411-3 du CGCT, dispose ainsi : « Le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Dans son article R 1411-7 1^{er} alinéa est spécifié : « Le rapport mentionné à l'article L.1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant une comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle. »

1.1. Contrats et engagements spécifiques

Le contrat

La Commune de Saint-Martin-d 'Uriage a confié à Eaux de Grenoble Alpes, la Délégation du Service de l'eau potable par contrat à compter du 1^{er} janvier 2016.

Prise effet du contrat : 01/01/2016

Durée : 12 (douze) ans

Date de fin : **31/12/2027**

Les compétences Eau et assainissement ont été transférées à la Communauté de Commune Le Grésivaudan au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRE.

Par délibération en date du 7 avril 2023, Grenoble-Alpes Métropole, actionnaire majoritaire de la SPL Eaux de Grenoble Alpes, a décidé de reprendre dès le 1^{er} janvier 2024 au sein de sa régie la production et d'adduction d'eau potable, ainsi que les missions de maîtrise d'œuvre et du système d'information géographique, activités exercées jusqu'à présent par Eaux de Grenoble Alpes.

La Communauté de Communes Le Grésivaudan s'est rapprochée de Grenoble-Alpes Métropole afin de définir les conditions techniques et financières de l'exécution des missions retirées du contrat par Grenoble-Alpes Métropole à compter du 1/1/2024.

Présentation succincte du service

L'exploitation du service est assurée dans les limites du territoire de la Commune de Saint-Martin-d 'Uriage, dites "périmètre de la Délégation".

Cela concerne :

- Les installations de production
- Le linéaire des canalisations de distribution
- Les branchements
- Les accessoires de robinetterie et de régulation hydraulique
- Les compteurs

Cela concerne, les ouvrages de captage suivants :

- Captage du Crozat
- Captage du Pertuis (abandonné)
- Captage de la Ravinouse
- Captage du Rivail
- Captage du Grand Gouillat
- Captage de Delphin/Gavin
- Captage de Dauphin (abandonnée)
- Captage des Bonnets

- Captage de Lallieu
- Captage de Villeneuve Les Ripes
- Captage de la Rage
- Captage de Murienne

Les réservoirs suivants d'une capacité totale de 4 010 m³ :

- Réservoir de Croix-Pinet
- Réservoir des Ronzières
- Réservoir du Replat
- Réservoir du Penet (abandonné)
- Réservoir du Rossin
- Réservoir des Seiglières
- Réservoir de Grivolée-Haut
- Réservoir de Grivolée-Bas
- Réservoir des Bonnets
- Réservoir de Saint Martin
- Réservoir d'Uriage
- Réservoir de la Relatière
- Réservoir de Villeneuve
- Réservoir de Corps
- Réservoir de Chavanais

Et les installations de traitement, ci-après :

- La désinfection au chlore gazeux de Croix-Pinet
- La désinfection à l'électrochloration de Grivolée-Bas
- La javellisation de Grivolée-Haut
- La désinfection à l'électrochloration des Bonnets
- La désinfection à l'électrochloration de la Relatière
- L'UV et l'électrochloration de Villeneuve
- L'électrochloration d'Uriage

EDGA assure les prestations suivantes :

- L'exploitation des installations de production, adduction ou transport, stockage et distribution¹ du service public d'eau potable de la collectivité afin d'assurer la continuité du service public d'eau potable
- La surveillance, l'entretien, l'amélioration et les réparations, voire, le cas échéant et dans les conditions du présent contrat, les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers
- La protection des installations liées au service public d'eau potable
- Le traitement et ou la désinfection si nécessaire, dans le respect des réglementations en vigueur, de l'eau issue des captages exploités par EDGA
- Les relations avec les usagers du service
- Le service d'astreinte 24h/24, 7j/7
- L'accueil des usagers

¹ Voir définition de la compétence eau potable donnée aux articles L.2224-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales

- La gestion des abonnements de la souscription à la résiliation
- La relève
- La facturation
- Le recouvrement amiable et contentieux
- La fourniture régulière, et sur demande de toutes informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service
- La surveillance de chantiers
- La réalisation de travaux prévus au contrat
- La recherche de fuites et l'amélioration des performances des réseaux de distribution et d'adduction (taux de rendement)
- L'entretien des réseaux de distribution et d'adduction dans le cadre du renouvellement fonctionnel
- Le SIG
- La cartographie
- La réalisation d'actions pédagogiques sur les sites de captages et réservoirs communaux

Estimation de la population desservie

5 707 habitants (source INSEE).

Autres engagements

Conventions de vente d'eau

Sans objet.

Conventions d'achat d'eau

Convention de fourniture d'eau potable entre Grenoble-Alpes Métropole et Saint-Martin-d'Uriage.

1.2. Les intervenants

1.2.1. CC LE GRESIVAUDAN

Nom	Fonction
Communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 CROLLES CEDEX	Régie Eau et Assainissement

1.2.2. L'Eaux de Grenoble Alpes

1.2.2.1. Présentation d'Eaux de Grenoble Alpes

- **Bref historique**

Créée au 1^{er} janvier 2014, la Société Publique Locale (SPL) Eau de Grenoble a fusionné depuis le 31 décembre 2014 avec la SPL SERGADI pour former une seule SPL actuellement dénommée SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA).

Quelques dates et faits marquants :

21 mai 1979	Création de la SA SERGADI
27 novembre 1980	Transformation de la SERGADI en Société d'Economie Mixte
1^{er} mai 2000	Création de la « Régie des Eaux de Grenoble » (REG) : Reprise en gestion publique du service public de l'eau potable de la Ville de Grenoble
Juillet 2012	Une mission est commanditée par le président de la METRO, le maire de Grenoble et le président du SIERG, visant à travailler à la mutualisation des structures REG, SIERG et SERGADI
Juillet 2013	Un protocole est présenté aux assemblées délibérantes pour poursuivre la démarche amorcée en juillet 2012, avec la préparation du passage en Sociétés Publiques Locales de la REG et de la SERGADI, en vue d'une fusion future
1^{er} Janvier 2014	<ul style="list-style-type: none">• Création de la SPL Eau de Grenoble à partir de la REG• Transformation de la SEM SERGADI en SPL SERGADI
1^{er} janvier 2015	<ul style="list-style-type: none">• Fusion des SPL Eau de Grenoble et SERGADI• Suite à l'exécution de la loi MAPTAM, Grenoble Alpes Métropole acquiert le statut de Métropole et prend la compétence Eau des communes. Elle se substitue donc à ce titre aux communes situées dans son périmètre pour toutes les conventions conclues avec la SPL Eau de Grenoble
7 septembre 2015	Changement de dénomination de la SPL Eau de Grenoble en SPL Eaux de Grenoble Alpes

Une Société Publique Locale est composée **exclusivement de collectivités actionnaires**, au moins deux, et de **capitaux 100 % publics**.

Au 31 décembre 2023, EDGA comptait 58 collectivités actionnaires, dont les trois principales sont actuellement Grenoble-Alpes Métropole (67,22 %), la Ville de Grenoble (20,18 %) et la Communauté de Communes Le Grésivaudan (12,48 %).

- **Spécificités et avantages**

Le rôle d'EDGA est celui d'un **exécutif classique** (comme un service) qui applique les directives définies par l'autorité organisatrice (cadre budgétaire, niveau d'investissements, etc...).

Elle permet de préserver une **plateforme technique et un pôle d'expertise stables** qui garantissent la **continuité du service public**.

EDGA relève de la **comptabilité privée** garantissant **souplesse** et **réactivité**.

Elle est **contrôlée par des Commissaires aux Comptes**. Ces professionnels engagent leur responsabilité personnelle et doivent déclencher des « signalements », par saisie du Procureur, en cas d'anomalies. De plus, la formalisation du « contrôle analogue » oblige une SPL à être contrôlable par chaque collectivité actionnaire.

Une SPL, en tant qu'établissement public est également soumise aux mêmes contrôles qu'une Régie ou une collectivité (contrôle de légalité de la Préfecture, contrôle de la Chambre Régionale des Comptes...).

Les collectivités actionnaires exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs « propres » services, grâce auxquelles elles bénéficient d'un réel pouvoir d'influence sur les décisions stratégiques de la SPL.

L'ensemble de ces éléments démontrent que les modalités de contrôle d'une SPL sont plus nombreuses et strictes que dans le cas d'une SA.

• **Gouvernance d'Eaux de Grenoble Alpes**

Instances décisionnelles	Caractéristiques
Conseil d'Administration (CA)	<ul style="list-style-type: none"> • Composé de 18 administrateurs dont 12 élus de Grenoble-Alpes Métropole, 3 pour la Ville de Grenoble, 2 pour la CCLG et 1 pour les actionnaires minoritaires, ainsi que 6 censeurs (2 représentants des usagers, 2 représentants des salariés et 2 représentants des actionnaires minoritaires) • Réuni au moins 4 fois par an, sous l'autorité du Président • Détermine les orientations de l'activité de la société • Est informé et délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
Comité d'Orientation Stratégique (COS)	<ul style="list-style-type: none"> • Organe créé spécifiquement par les statuts d'Eaux de Grenoble Alpes afin de permettre l'effectivité du contrôle analogue • Composé d'un représentant de chaque collectivité actionnaire qui dispose chacun d'une voix, sans tenir compte de la part de capital détenue par la collectivité • Emet un avis sur l'ensemble des délibérations soumises au Conseil d'Administration et relatives à des questions économiques ou stratégiques majeures. Si le Conseil d'Administration refuse de suivre l'avis du COS, il doit voter la délibération à la majorité des deux tiers
Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • Nommé par le Conseil d'administration sans limite de durée ou pour une durée fixée par celui-ci • Dirige l'ensemble des services, recrute le personnel, gère les effectifs, fixe les rémunérations dans le cadre des inscriptions budgétaires • Signe tous actes, contrats, traités et marchés consécutifs aux décisions du Conseil d'Administration et aux délégations qui lui sont consenties • Assiste aux réunions du Conseil avec voix consultative • Ordonnateur statutaire des dépenses et des recettes • Représentant légal de la SPL Eaux de Grenoble Alpes dans ses rapports avec les tiers • A le statut de mandataire social • Est assisté par un Directeur Général Adjoint

- **Compétences, missions et périmètre d'intervention d'Eaux de Grenoble Alpes en réponse aux enjeux grenoblois**

Les domaines de compétence et d'intervention d'EDGA sont développés pour lui permettre de :

- Préserver un **pôle d'expertise locale**, dans une plateforme technique durable, innovante, capable de s'adapter en permanence
- Assurer un **service public exemplaire et performant**, notamment de production et de distribution d'une eau potable de qualité, où l'utilisateur est respecté et acteur à part entière

Ceci, bien sûr, en adéquation avec le **contexte** et les **enjeux du bassin grenoblois**, ainsi qu'avec les **besoins et exigences des actionnaires d'EDGA et toutes les parties intéressées** :

- L'accès à l'eau pour tous les usagers
- La préservation des ressources et le maintien d'une eau conforme aux normes de qualité et autant que possible non traitée pour les deux plus grandes ressources de l'agglomération
- La gestion patrimoniale et la modernisation des ouvrages et des réseaux (eau potable et assainissement)
- La garantie d'une gestion de l'eau 100 % publique, avec un juste prix du service
- L'exemplarité et la transparence dans le mode de gouvernance
- Le développement d'une approche citoyenne et responsable en interne comme en externe
- Le développement d'une structure performante et la valorisation de l'image d'Eaux de Grenoble Alpes

Conformément à son statut et son objet, Eaux de Grenoble Alpes, de par ses compétences, est en mesure d'assurer les missions et prestations qui lui sont confiées, en fonction des contrats passés avec les collectivités actionnaires, concernant :

- La **protection des ressources en eau** des champs de captages dont l'exploitation lui est confiée
- L'**exploitation des sites de production, la production, le transport (adduction) et la fourniture d'eau potable** aux communes, en gros ou aux particuliers, entièrement, partiellement ou en secours, notamment à partir des ressources du Drac (site des captages de Rochefort) et de la Romanche (sites des captages de Jouchy et Pré-Grivel)
- Pour ces deux ressources, il s'agit d'environ **31.6 millions de m³ d'eau produits cette année** et approvisionnant plus de 80 % de la population (soit environ 380 000 habitants) de la grande agglomération grenobloise en eau potable **pure et non traitée**, dont la qualité est surveillée 24h/24, 7j/7
- L'**exploitation et les interventions sur les réseaux d'eau potable** (224 km de réseau d'adduction et 701 km de réseau de distribution (hors linéaire de branchements au total) avec l'attention d'optimiser le rendement des réseaux dans une perspective de développement durable (recherche permanente et traitement des fuites) des **réseaux d'assainissement** (62 km au total) et contrôle de **SPANC** (200 unités)
- Le **service aux usagers** : l'accueil (près de **76 000 appels traités** et 8 500 abonnés reçus en agence), les réclamations, la gestion d'environ **111 000 abonnés** au total dont environ 6 700 dans le cadre des DSP, les mutations, les relèves (190 000 relèves de compteurs), les enquêtes, la facturation des volumes consommés (plus de 29 000 000 m³ facturés pour plus de 377 500 factures émises/an hors relances)
- Divers autres domaines et prestations :
 - Astreintes, surveillances d'installations
 - Réponses à des appels d'offre

- Missions de maîtrise d'œuvre et d'études, de conduite et d'opération
- Travaux de branchements, location de compteurs, relèves de compteurs, maintenance et remplacement de poteaux incendie, suivi de consommations par enregistreurs, étalonnage de compteurs...
- Maintenance et exploitation des logiciels Geosite et Geoinstruction, le quittancement...

Les Communes ainsi que Grenoble-Alpes Métropole confient donc par des Délégations de Service Public, contrats de gérance ou par des contrats à la carte, la gestion de tout ou partie de leur service de l'eau potable à Eaux de Grenoble Alpes.

EDGA gère actuellement une multitude de contrats tels que :

- Délégation de service public de l'eau et/ou d'assainissement
- Prestations informatiques (quittancement)
- Prestations de service topographie/SIG (Geosite et Geoinstruction) et maintenance des données parcellaires
- Prestations de services techniques (travaux, entretien EU, entretien et lavage de réservoirs, astreinte...)
- Prestations relatives à l'exploitation du service public de l'eau potable
- Prestation d'accueil des usagers, à la facturation/recouvrement et à la relève de compteurs
- Gérance pour l'exploitation des sites de production d'eau potable
- Gérance pour l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable

Le territoire et périmètre d'intervention d'EDGA est évolutif en fonction des contrats passés. Il respecte l'autonomie et le principe de « libre administration » de chaque collectivité. La détention d'une action au capital d'EDGA permet de bénéficier de l'ensemble de ses services.

• Certifications

« Eaux de Grenoble Alpes » est certifiée :

- ISO 9001- version 2015
- ISO 14001- version 2015
- ISO 45001 version 2018
- ISO 26000 version 2010 (responsabilité sociétale) : évaluation faite en 2017
- Géo référencement des réseaux d'eau et d'assainissement : renouvelée en novembre 2020



Le système de management intégré QSE RSE traduit notre engagement à garantir un service public de qualité, en restant en permanence à l'écoute des usagers, collectivités actionnaires, partenaires, fournisseurs etc. Les certifications concrétisent l'importance que nous accordons à leur satisfaction, à l'amélioration des conditions de travail de nos collaborateurs, à notre contribution au développement durable et la réduction de nos impacts environnementaux, ainsi qu'aux actions de solidarité et à la lutte contre la discrimination.

Cette volonté forte de s'inscrire durablement dans une démarche d'amélioration continue nous permet de rester performants et réactifs face aux changements pour continuer à accompagner la mutation des territoires.

Au regard des activités d'EDGA et du périmètre d'interventions mentionné au paragraphe « *Compétences, missions et périmètre d'interventions de la S.P.L. Eaux de Grenoble Alpes en réponse aux enjeux grenoblois* » ci-dessus, le système de management intégré QSE d'EDGA intègre les activités suivantes :

- Protection et valorisation des ressources en eau souterraine de Rochefort, de Jouchy et Pré-Grivel
- Production et distribution permanente de l'eau potable aux usagers
- Réalisation de travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Gestion patrimoniale des réseaux et installations d'eau potable
- Missions de maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrage d'eau potable et d'assainissement
- Gestion d'ouvrages de collecte d'eaux usées
- Gestion d'un service d'assainissement non collectif
- Gestion des abonnements et relations avec les usagers
- Promotion et valorisation de la gestion publique de l'eau

L'ensemble du système de management QSE d'EDGA a été évalué lors de l'audit de renouvellement sur les certifications ISO 14001 ; ISO 45001 ; ISO 9001 en novembre 2023 par l'organisme externe AFNOR.

Le résultat de l'audit a confirmé le maintien de ces certifications QSE d'Eaux de Grenoble Alpes.

• **Organisation et moyens en personnel**

Au 31 décembre 2023, indépendamment de l'effectif de la Direction Générale, EDGA comprend les pôles suivants :

Pôles	Fonctions/services
Administratif et Financier et Direction Générale 25 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Contrôle de Gestion • Ressources Humaines • Informatique • Achats • Communication • QSE-RSE • Maintenance immobilière • Sûreté des installations • Sécurité des systèmes d'informations • Groupe secrétariat
Production 37 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un Département exploitation, comportant les secteurs « Electromécanique » et « Réseaux et installations » • Un Département Gestion des ressources comportant le service « Qualité de l'eau »
Distribution Assainissement 33 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un service Réseaux comportant les secteurs « Gestion du parc compteurs », « Exploitation » et « Débitmétrie – Recherche de fuites » • Un service Gestion technique comportant les secteurs « Contrats d'assainissement », « Dossiers techniques » et « Travaux et assainissement »

<p>Abonnés 39 personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service Relations abonnés • Service Relève / Enquêtes • Service Facturation / Recouvrement
<p>Etudes et Prospective 9 personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un service Etudes comportant les secteurs « Gestion dossiers techniques » et « Suivi travaux » • Un service géomatique comportant les secteurs « Administration SIG » et « Topographie »

- **Locaux et sites d'Eaux de Grenoble Alpes**

Eaux de Grenoble Alpes est implantée dans différents sites :

- Sites de « production » regroupant une partie du pôle Production :
 - Les captages de Rochefort situés dans la Commune de Varcès-Allières-et-Risset
 - Les captages de Jouchy localisés sur la commune de St Pierre de Mésage et de Pré Grivel localisés dans la Commune de Vizille
- Sites techniques, administration et siège social :
 - Le siège social situé 50 rue Jean Vaujany à Grenoble, regroupant l'ensemble des services techniques, administratifs et direction générale.
 - L'accueil clientèle en centre-ville de Grenoble, 5 place Vaucanson permet d'accueillir physiquement le public pour toutes les démarches administratives liées à leurs contrats, en complément du site internet d'EDGA.

- **Matériels**

EDGA dispose d'une gamme complète de véhicules et matériels de chantier de manière à pouvoir réaliser ses missions :

Une flotte de 80 véhicules soumis à vignette CRITAIR de 0 à 3, dont
 1 camion Poids Lourd, énergie GNV (Gaz Naturel)
 6 véhicules « hybride » (énergie Gaz/essence et Electrique/essence)
 5 véhicules 100% électriques pour le service de la relève des compteurs.

Des engins de terrassement (pelles mécaniques de différentes capacités)
 Tous matériels nécessaires à la réalisation des chantiers d'eau potable
 Un ensemble de matériels de chantiers et d'exploitation
 Un ensemble de matériels affectés à la sécurité des chantiers type dispositif de signalisation routière, blindages, barrières etc.
 Un ensemble de matériels pour la réalisation des levés topographiques
 Un laboratoire interne d'analyses de l'eau (bactériologiques)
 Ensemble des EPI nécessaires à l'exercice des activités des agents
 Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien des espaces verts
 Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien et le lavage des cuves de réservoirs.

Dans le cadre de l'optimisation de son parc véhicules, EDGA s'inscrit pleinement dans les démarches menées par l'agglomération Grenobloise, notamment l'application des règles imposées sur les zones à circulations restreintes (ZCR) et zones de faibles émissions (ZFE).

Toutes les actions de verdissement du parc ont été explorées pour permettre d'adapter les usages avec les possibilités des offres actuelles des constructeurs et tenir compte de l'évolution technologique (autonomie électrique, retro-flit, nouvelles énergies, ..)

En complément EDGA suit des indicateurs spécifiques pour viser à réduire son impact sur l'environnement.

- **Intervenants affectés au contrat**

- **Liste des contacts mise à jour le 31 décembre 2023**

Nom/ Direction du Pôle	A contacter dans le cadre d'une intervention d'astreinte ou urgence Numéro unique station de Rochefort 04 76 98 24 27
PÔLE DISTRIBUTION	
Hervé LAHAYE	
PÔLE ABONNES	
Mohamed ZITI	
PÔLE PRODUCTION	
Claire DUCHEMIN	
PÔLE ETUDES	
Gladys MARMOEX	
PÔLE DAF	
Jean Noel ARNAUD	

ASTREINTE		Téléphone	Fax
PRODUCTION - DISTRIBUTION			
Station de Rochefort	24h/24 - 7j/7	04.76.98.24.27	04 76 75 60 32
Responsable et personnes d'astreinte			
Selon planning et fiche hebdomadaire	Responsable d'astreinte – agents d'interventions – équipes travaux		

- **Autres intervenants**

Intervenant	Adresse	Coordonnées
Agence Régionale de la Santé Délégation territoriale	17-19 rue Cmdt L'Herminier 38032 GRENOBLE CEDEX 1	Tel. : 04 76 63 64 29 e-mail : ars-dt38-delegue-territorial@ars.sante.fr
Agence de l'Eau Méditerranée et Corse Délégation Rhône Alpes	2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07	Tel. : 04 72 71 26 00 e-mails : contact.doc@eurmc.fr webmestre@eurmc.fr

2. L'exercice 2023 en bref

Constitution du réseau d'eau à Saint-Martin-d'Uriage en quelques chiffres	
Désignation	Données
Nombre de ressources	<ul style="list-style-type: none">• 12 sur le périmètre de délégation + la ressource de Casserousse en achat d'eau
Installation de traitements	<ul style="list-style-type: none">• 7
Linéaire de conduite	<ul style="list-style-type: none">• 72 km de réseau de distribution (hors linéaire des branchements)• 24 km de réseau d'adduction
Organes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none">• 207 poteaux incendie et bouches d'incendie

2.1. Enjeux et faits marquants de l'année

Rendement du réseau :

Dans le cadre de son plan d'action de recherche de fuite, 3 fuites sur conduites ont été détectées sur les réseaux de St Martin d'Uriage.

Une fuite sur le réseau des aveux a été particulièrement difficile à localiser.

En effet, après 2 recherches infructueuses par la méthode « classique » (corrélation avec poses de capteurs, avec des matériels différents et qui n'ont rien révélés), il a fallu faire une action de sectorisation manuelle (de nuit) pour isoler et mesurer les débits de chaque tronçon. Ainsi, cette fuite a pu être localisée sur la route d'Uriage puis a été réparée fin août 2023.

Cette difficulté de recherche ayant traduit une durée d'existence plus longue pour cette fuite, elle a eu pour conséquence d'impacter directement la perte d'eau du réseau et donc le calcul du rendement.

Actions menées sur le réseau en lien avec abaissement du seuil de qualité sur la limite de qualité Chrome 6.

L'Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine a abaissé la limite à 6 µg/ pour le paramètre Chrome 6 depuis le 1/1/2023.

La moitié des captages de la commune sont marqués par une contamination d'origine géologique au Chrome 6 supérieure à cette valeur.

Pour garantir la qualité de l'eau aux usagers, le fonctionnement du réseau a été modifié par cette nouvelle problématique

EDGA a donc mis en œuvre de nombreuses actions de diagnostic, de limitation de débit, de maillages et de dilution pour rétablir une qualité d'eau conforme à la réglementation.

Cette situation provisoire ne pouvant perdurer, le bureau d'étude Profils-Etudes a été missionné par la CCLG pour étudier une solution pérenne à moyen long-terme.

2.2. Chiffres clés – Les indicateurs

2.2.1. Indicateurs réglementaires du service d'eau potable

Domaine	Type	Code	Libellé	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %	100%
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	95,2 %	77,6%
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	87.89%	90.21%	92.8%	87.22%
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2.05 m ³ /jour/km	1.76 m ³ /jour/km	1.34 m ³ /jour/km	2.55 m ³ /jour/km
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1.91 m ³ /jour/km	1.49 m ³ /jour/km	1.08 m ³ /jour/km	2.07 m ³ /jour/km
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 656	5 656	5 656	5 656
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	1.85 €	1.86€	1.91€	1.76€
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	24H	24 H	24 H	24 H

Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0.404	1.200	0	1.200
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100 %	100%	100%
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations en ‰	2.84	2.80	0.00	0.39
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	518,49 € (FSL)	524.79 € (FSL)	502.60€ (FSL)	538.44€ (FSL)
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.13 %	0.33%	0.36%	0.49%

2.2.2. Autres indicateurs, proposés par Eaux de Grenoble Alpes ou contractuels

Dans le cadre de l'harmonisation des méthodes et d'organisation, EDGA a mis en place des indicateurs de suivi d'activité pour chaque pôle.

2.3. Perspectives et préconisations

Préconisations techniques :

Pour ce qui est du renouvellement du réseau d'eau potable (à charge du Maitre d'Ouvrage, la Communauté de Communes Le Grésivaudan) les préconisations proposées dans le cadre du rapport du Schéma Directeur de la Commune restent toujours d'actualité.

Les préconisations techniques suivantes sont également proposées dans ce présent rapport (voir détails) :

PRIORITE	OUVRAGE	INVESTISSEMENT
1	Réservoir de Croix Pinet	Sécurisation du toit de la cuve – planifié pour 2022
2	Grivolée Bas	Démolition escalier derrière le réservoir, dangereux.
3	Réservoir d'Uriage	Installation d'un réducteur de pression sur le by-pass du réservoir d'Uriage.
4	Réservoir d'Uriage	Raccordement au réseau électrique
5	Réservoir du Penet	Réhabilitation de la vidange
6	Conduite adduction Grivolée Bas	Réhabilitation conduite départ du brise charge 'Les moutons'
7	Réservoir de Croix Pinet	détecteur chlore à installer
8	Villeneuve	Aménagement du chemin d'accès et installation d'un réducteur de pression sur le by-pass du réservoir de Villeneuve.

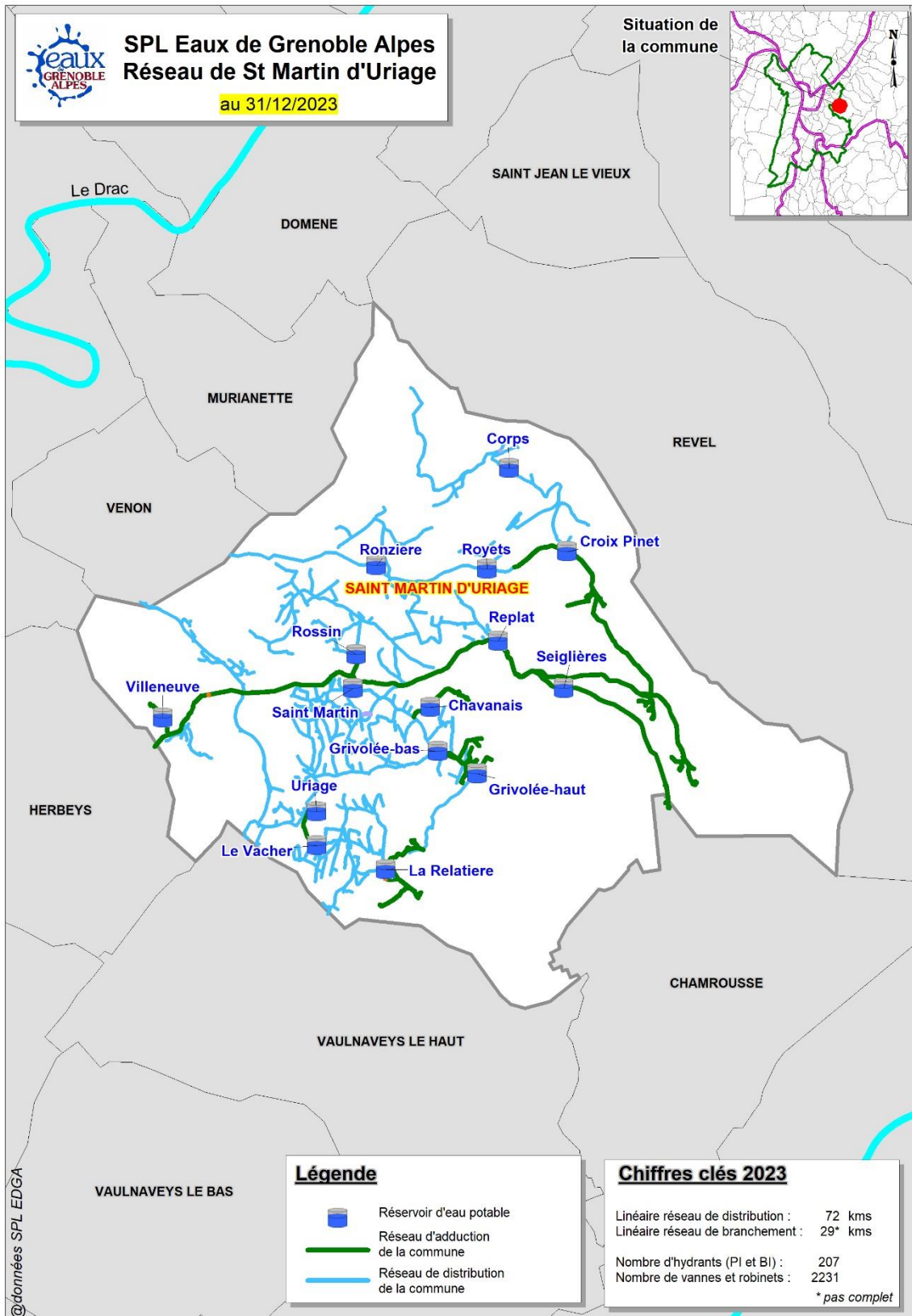
3. Données comptables

Transmis ultérieurement dans rapport séparé.

4. Analyse de la qualité de service délégué

4.1. Données techniques et physiques – Production / fourniture / adduction d'eau potable

4.1.1. Le patrimoine



4.1.1.1. Les ressources

Les ouvrages de captage sont les suivants :

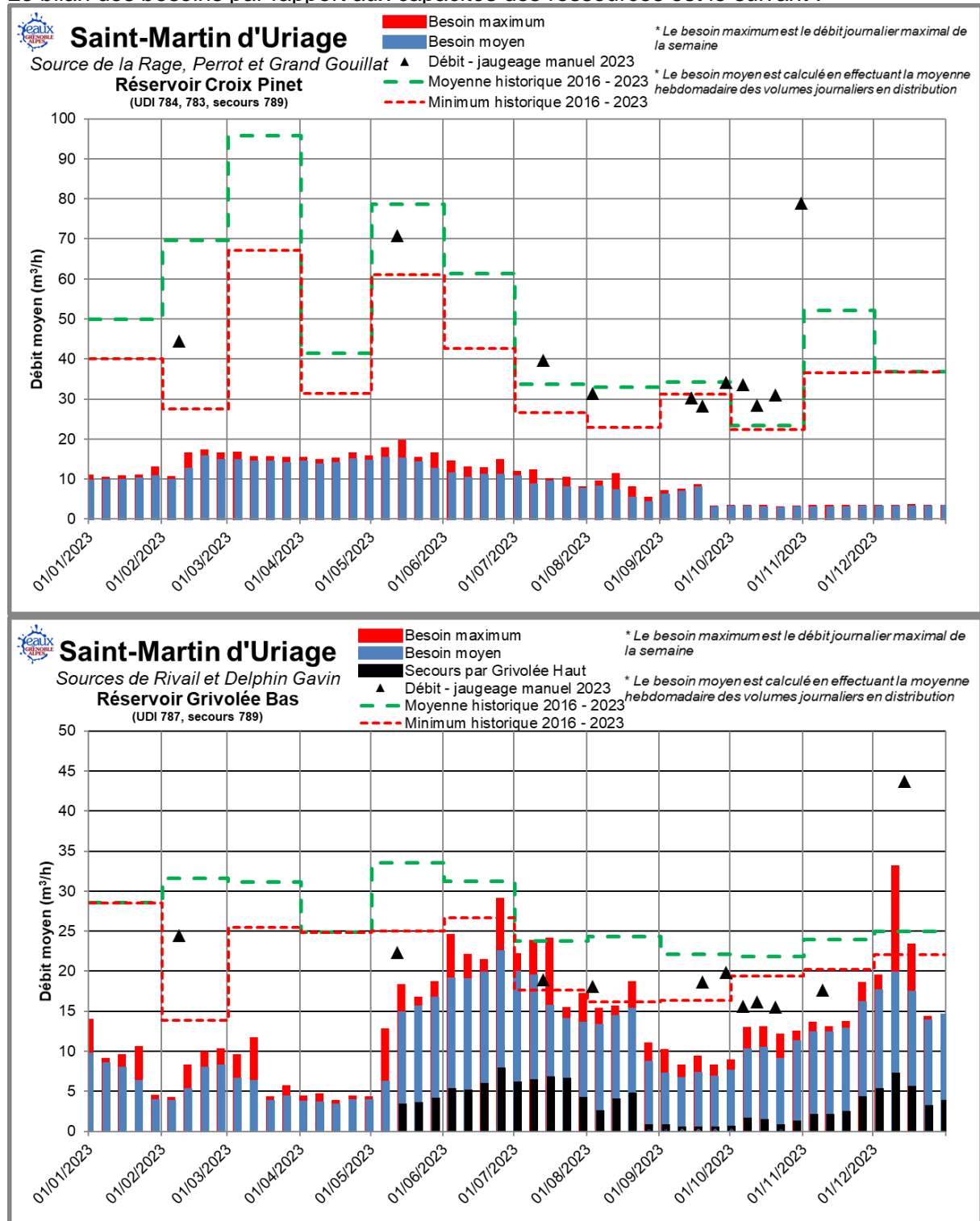
- Captage du Crozat
- Captage du Pertuis
- Captage de la Raviniouse
- Captage du Rivail
- Captage du Grand-Gouillat
- Captage de Delphin/Gavin
- Captage de Dauphin
- Captage des Bonnets
- Captage de Lallieu
- Captage de Villeneuve-les-Ripes
- Captage de la Rage
- Captage de Murienne

Les sources de Pertuis et Dauphin ne sont plus utilisées.

Les graphiques ci-dessous présentent le bilan des besoins-ressources des sources de la commune. Ils comparent les volumes distribués (besoins) aux volumes disponibles à la ressource ainsi que les minimums et moyennes connus. Le débit des sources est mesuré par méthode manuelle (jaugeage au seau ou lecture de tube). L'ensemble des données de jaugeages est stocké dans une base de données qui permet une bancarisation et une exploitation de ces données.

La connaissance du fonctionnement hydrogéologique de ces ressources s'améliore avec l'acquisition de données.

Le bilan des besoins par rapport aux capacités des ressources est le suivant :





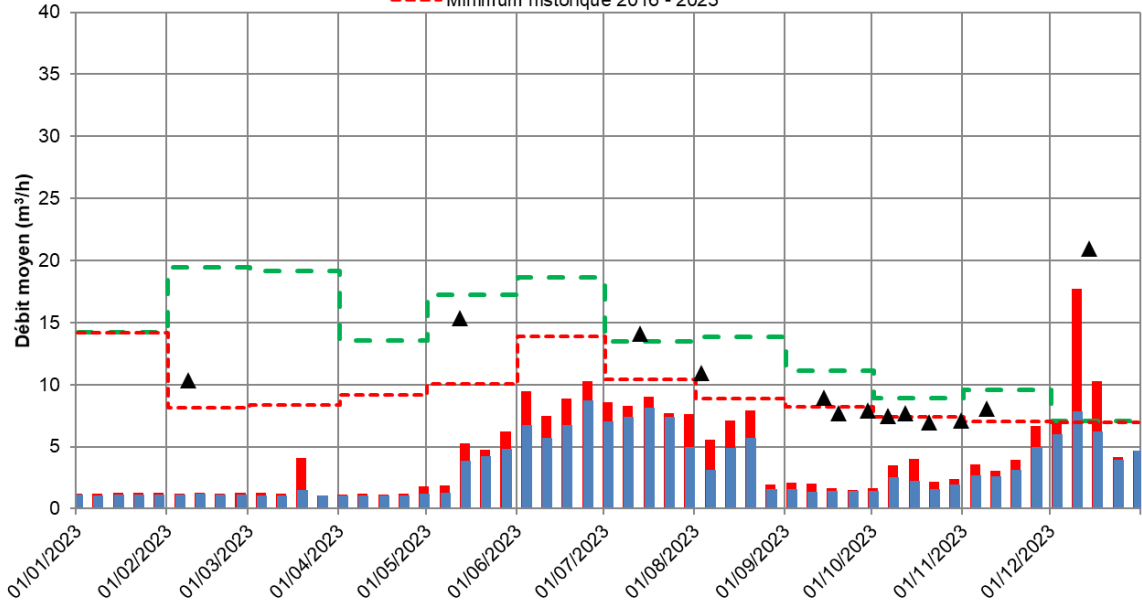
Saint-Martin d'Uriage

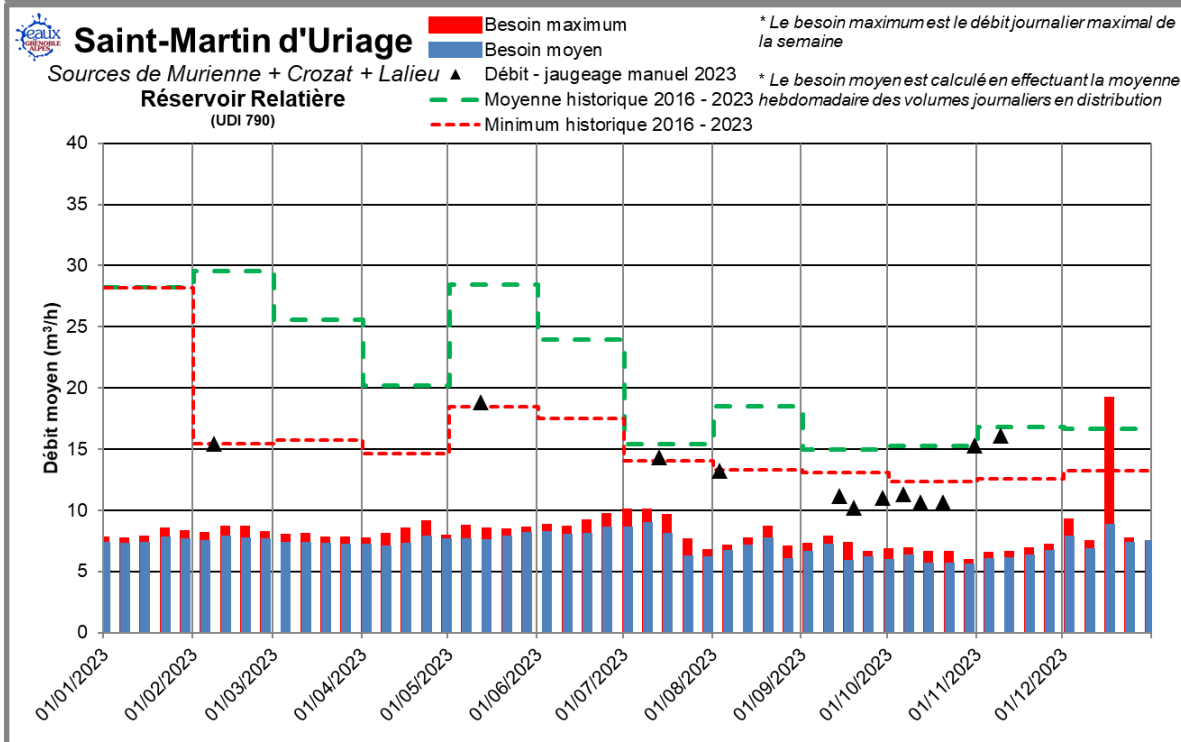
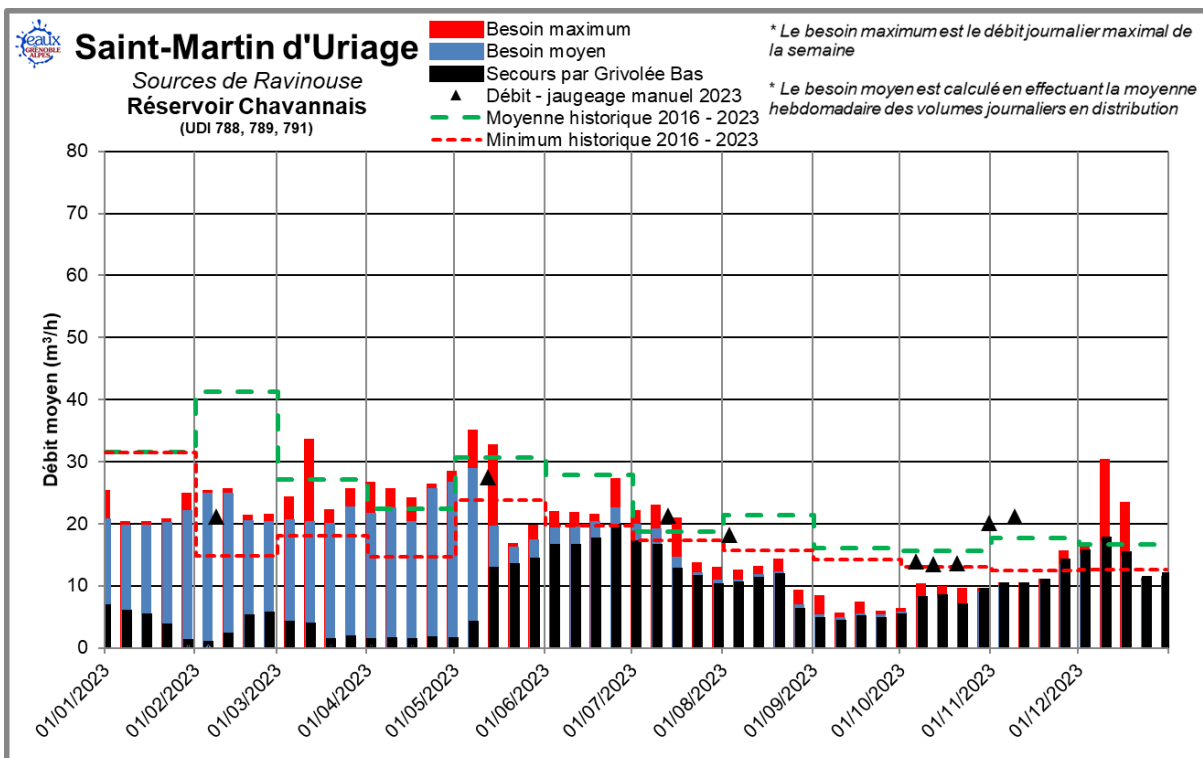
Source des Bonnets
Réservoir Grivolée Haut
(UDI 786, secours 787)

- Besoin maximum
- Besoin moyen
- ▲ Débit - jaugeage manuel 2023
- Moyenne historique 2016 - 2023
- Minimum historique 2016 - 2023

* Le besoin maximum est le débit journalier maximal de la semaine

* Le besoin moyen est calculé en effectuant la moyenne hebdomadaire des volumes journaliers en distribution





Bilan de l'année 2023 :

Cette année 2023 a été particulièrement chaude, battant de nouveaux records de température. A l'inverse de 2022, cette situation n'a pas été associée à une sécheresse importante et durable, mais les ressources accusaient un déficit marqué suite à l'année 2022.

La situation globale a été perturbée par l'apport d'eau de Casserousse nécessaire pour régler le problème Chrome 6. Cet apport a masqué l'effet de tension du bilan-besoin ressources internes à SMU.

4.1.1.2. Installations de production d'eau potable

- **Descriptif**

L'eau des captages est traitée au niveau des ouvrages de stockage par les installations de traitement suivantes :

Secteur	Réservoirs	Traitement	Emplacement traitement	Asservissement traitement	Analyseur en continu reporté en supervision	Intensité UV reportée en supervision
Croix-Pinet	CROIX-PINET	CHLORE GAZEUX	ADDUCTION	Analyseur	OUI	/
	CORPS	AUCUN	/	/	NON	/
	RONZIERES	AUCUN	/	/	NON	/
	PENET (N'EXISTE PLUS EN 2019)	AUCUN	/	/	NON	/
	ROSSIN	AUCUN	/	/	NON	/
	REPLAT	UV	ADDUCTION	Géré par GAM	/	OUI
POMPE DOSEUSE JAVEL		CUVE		NON	/	
Centre	GRIVOLEE-HAUT	POMPE DOSEUSE JAVEL	CUVE	Compteurs distribution	NON (pas d'électricité)	/
	GRIVOLEE-BAS	ELECTRO-CHLORATION	ADDUCTION	Compteurs distributions	OUI	/
	CHAVANAIS	UV	ADDUCTION	/	/	OUI
		POMPE DOSEUSE JAVEL	CUVE	Compteurs distribution	OUI	/
	SAINT-MARTIN	AUCUN	/	/	NON	/
	URIAGE	ELECTRO-CHLORATION	CUVE	Compteurs distribution	OUI	/
Relatière	RELATIERE	ELECTRO-CHLORATION	CUVE	Compteurs distribution	OUI	/
Villeneuve	VILLENEUVE	UV	DISTRIBUTION	/	/	OUI
		ELECTRO-CHLORATION	CUVE	Compteurs distribution	OUI	/

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

Aucune intervention à caractère curatif d'ouvrages de traitement (hormis l'entretien usuel).

- A caractère préventif :

Une tournée hebdomadaire est réalisée sur les ouvrages de production d'eau potable afin de :

- Contrôler le bon fonctionnement des systèmes de traitement (Chlore, UV),
- Suivre les quantités de réactif nécessaire au traitement

- **Préconisations**

PRIORITE	OUVRAGE	INVESTISSEMENT
1	Réservoir de Croix Pinet	Sécurisation du toit de la cuve – planifié pour 2022
2	Grivolée Bas	Démolition escalier derrière le réservoir, dangereux.
3	Réservoir d'Uriage	Installation d'un réducteur de pression sur le by-pass du réservoir d'Uriage.
4	Réservoir d'Uriage	Raccordement au réseau électrique
5	Réservoir du Penet	Réhabilitation de la vidange
6	Conduite adduction Grivolée Bas	Réhabilitation conduite départ du brise charge 'Les moutons'
7	Réservoir de Croix Pinet	détecteur chlore à installer
8	Villeneuve	Aménagement du chemin d'accès et installation d'un réducteur de pression sur le by-pass du réservoir de Villeneuve.

4.1.1.3. Réseau et installations présents sur le réseau de fourniture/adduction

- **Descriptif**

Les réseaux suivants sont des réseaux d'adduction uniquement :

- Conduite de secours entre le réservoir du Penet et le réservoir de Rossin
- Conduite de secours entre le réservoir du Rossin et le réservoir de Saint-Martin-d'Uriage
- Conduite de secours entre le réservoir du Vacher et le réservoir d'Uriage
- Conduite de secours entre le réservoir du Replat et le réservoir du Rossin

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

RAS.

- A caractère préventif :

Aucun travaux de renouvellement de ces conduites d'adduction de secours n'a été entrepris.

- **Préconisations**

Des travaux sur la conduite d'adduction du réservoir de Grivolée Bas sont préconisés pour réhabiliter la conduite au départ du brise charge 'Les moutons'.

4.1.1.4. Ouvrages de stockage

- **Descriptif**

Pour information, la réserve totale en eau de la Commune de Saint-Martin-d 'Uriage est de 4 170 m³, assurée par 13 réservoirs :

Réservoir :	Capacité en m ³
Croix-Pinet	500
Ronzière (by-passé à partir de décembre 2021)	20
Replat	300
Rossin	20
Seiglières	10
Grivolée-Haut	100
Grivolée-Bas	500
Saint-Martin-d'Uriage	700
Uriage	1 000
Relatière	500
Chavanais	200
Villeneuve	300
Corps	20

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère préventif :

Tous les réservoirs ont été nettoyés

4.1.2. Volumes mis en distribution

	Volumes (m ³) 2019	Volumes (m ³) 2020	Volumes (m ³) 2021	Volumes (m ³) 2022	Volumes (m ³) 2023
Volume total mis en distribution	453 129	421 493	405 956	395 008	425 500

Les volumes mis en distribution sont en hausse en 2023 (en lien avec la fuite sur canalisation route d'Uriage)

4.1.3. Consommation énergétique

Compte tenu de la configuration des installations, pas de consommation énergétique de pompage : Aucun pompage pour la Commune de Saint-Martin-d 'Uriage, tous les écoulements de réseau sont gravitaires

4.1.4. Qualité de l'eau

L'eau produite et distribuée fait l'objet d'un contrôle régulier par l'autorité sanitaire. Cette surveillance sanitaire est exercée par les services Environnement et Santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les prélèvements d'échantillons et les analyses sont effectués par le personnel du Laboratoire CARSO de Lyon, choisi par l'ARS.

Le programme sanitaire élaboré avec l'ARS de l'Isère s'appuie sur le décret N° 1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles et le décret N° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Ces décrets et les arrêtés d'application du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010 le modifiant fixent les types, fréquences et contenus d'analyses et les limites et références de qualité aux paramètres recherchés.

L' Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine a abaissé certaines limites , notamment celle du paramètre Chrome 6 à 6 µg/ depuis le 1/1/2023.

Tous les taux de conformité présentés dans les tableaux ci-dessous, correspondent à un pourcentage d'analyses conformes aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les paramètres bactériologiques ou pour les paramètres physicochimiques.

EDGA réalise, en plus, des analyses d'autocontrôle.

4.1.4.1. Eau produite

L'eau est produite par 10 groupements de sources. Il y a, de plus, un apport provenant des sources de Casserousse gérées par Grenoble-Alpes Métropole.

- **Contrôle sanitaire**

RESULTAT DES ANALYSES REGLEMENTAIRES – Taux de conformité – Saint-Martin-d’Uriage 2023	
Pour l’eau produite (sources)	<ul style="list-style-type: none"> • 0 analyse non conforme sur les 7 réalisées • Taux de conformité bactériologique : 100 % • 11 analyses non conformes sur les 11 réalisées • Taux de conformité physicochimique : 100 %

* pour les eaux brutes la limite de qualité est : Escherichia Coli <20 000UFC/100ml)

Huit sources exploitées ont été analysées en 2023 en contrôle sanitaire, elles sont peu contaminées, 0 à 7 germes fécaux.

Elles sont globalement peu minéralisées.

Dans le cadre de la mise en place de nouvelles surveillances, il est apparu que l’eau de certaines sources avait des teneurs en Chrome VI au-dessus de la norme (Grand Gouillat, Perrot, Ravinouse, Delphin Galvin, et dans une moindre mesure Les Bonnets et les Rivails).

Une modification de la répartition de l’alimentation des réservoirs par les différentes sources a permis de faire redescendre les taux en dessous des seuils en sortie de tous les réservoirs.

- **Autocontrôle**

RESULTAT DES ANALYSES D’AUTOCONTROLE – Taux de conformité – Saint-Martin-d’Uriage 2023	
Pour l’eau produite (sources)	<ul style="list-style-type: none"> • 0 analyse non conforme sur les 41 réalisées • Taux de conformité bactériologique : 100 % • 0 analyse non conforme sur les 41 réalisées • Taux de conformité physicochimique : 100 %

* pour les eaux brutes la limite de qualité est : Escherichia Coli <20 000UFC/100ml)

Des analyses sur chacune des sources sont effectuées 5 fois par an notamment en été afin de bien connaître leur vulnérabilité pour ajuster le mieux possible leur traitement.

Globalement les sources sont assez peu contaminées. Certaines le sont plus souvent comme Murienne, Grand Gouillat-Perrot / la Rage et Delphin Galvin.

Certaines sources s’avèrent avoir des conductivités basses et être agressives, notamment Murienne, Lalieu, Crozat, la Rage et Grand-Gouillat.

4.1.4.2. Eau importée

Une partie de la commune est alimentée par les sources de Casserousse (Fond Froide). Elles sont gérées par Grenoble Alpes Métropole.

4.1.4.3. Eau distribuée

- **Contrôle sanitaire**

RESULTAT DES ANALYSES REGLEMENTAIRES – Taux de conformité – Saint Martin d’Uriage 2023	
Pour l'eau distribuée	<ul style="list-style-type: none">• 0 analyse non conforme sur les 93 réalisées• Taux de conformité bactériologique : 100 %• 13 analyses non conformes sur les 50 réalisées• Taux de conformité physicochimique : 74 %

Les non-conformités sur les paramètres physicochimiques sont toutes relatives au paramètre Chrome VI.

L'eau des sources est souvent peu minéralisée et agressive.

- **Autocontrôle**

RESULTAT DES ANALYSES D'AUTOCONTROLE – Taux de conformité – Saint Martin d’Uriage 2023	
Pour l'eau distribuée	<ul style="list-style-type: none">• 0 analyse non conforme sur les 54 réalisées• Taux de conformité bactériologique : 100 %• 0 analyse non conforme sur 9 réalisées• Taux de conformité physicochimique : 100 %

4.1.4.4. Synthèse des indicateurs de qualité de l'eau

- **Indice d'avancement de protection de la ressource**

L'indice d'avancement de la protection de la ressource donne une information de la performance atteinte afin d'assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur, soit la mise en œuvre de la procédure prévue par les articles R.1321-6 à R.1321-15 du Code de la Santé Publique.

Il est transmis par l'ARS et est défini comme suit :

0 %	Aucune action
20 %	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

EDGA ne dispose pas de toutes les informations permettant de calculer cet indice

- **Indicateurs de qualité de l'eau**

P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie :

$$\frac{\text{Nombre des prélèvements conformes}}{\text{Nombre total de prélèvements}}$$

P102.2 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques :

$$\frac{\text{Nombre des prélèvements conformes}}{\text{Nombre total de prélèvements}}$$

	Indicateurs de la qualité de l'eau en 2022		Indicateurs de la qualité de l'eau en 2023	
	Indicateurs paramètres microbiologiques (P101.1)	Indicateurs paramètres physicochimiques (P102.1)	Indicateurs paramètres microbiologiques (P101.1)	Indicateurs paramètres physicochimiques (P102.1)
Eau Produite et distribuée	100 % pour 61 prélèvements	95,2 % pour 21 prélèvements	100 % pour 93 prélèvements	74% pour 50 prélèvements

- **Bilan 2023 et préconisations**

Dans le cadre de la mise en place de nouvelles surveillances, il est apparu que l'eau de certaines sources avait des teneurs en Chrome VI au-dessus de la norme (Grand Guillat, Perrot, Ravinouse, Delphin Galvin, et dans une moindre mesure Les Bonnets et les Rivails). Une modification de la répartition de l'alimentation des réservoirs par les différentes sources a permis de faire redescendre les taux en dessous des seuils en sortie de tous les réservoirs. Cependant cette configuration met en tension le réseau lors des périodes d'étiage.

Certaines ressources sont peu minéralisées et peuvent être agressives.

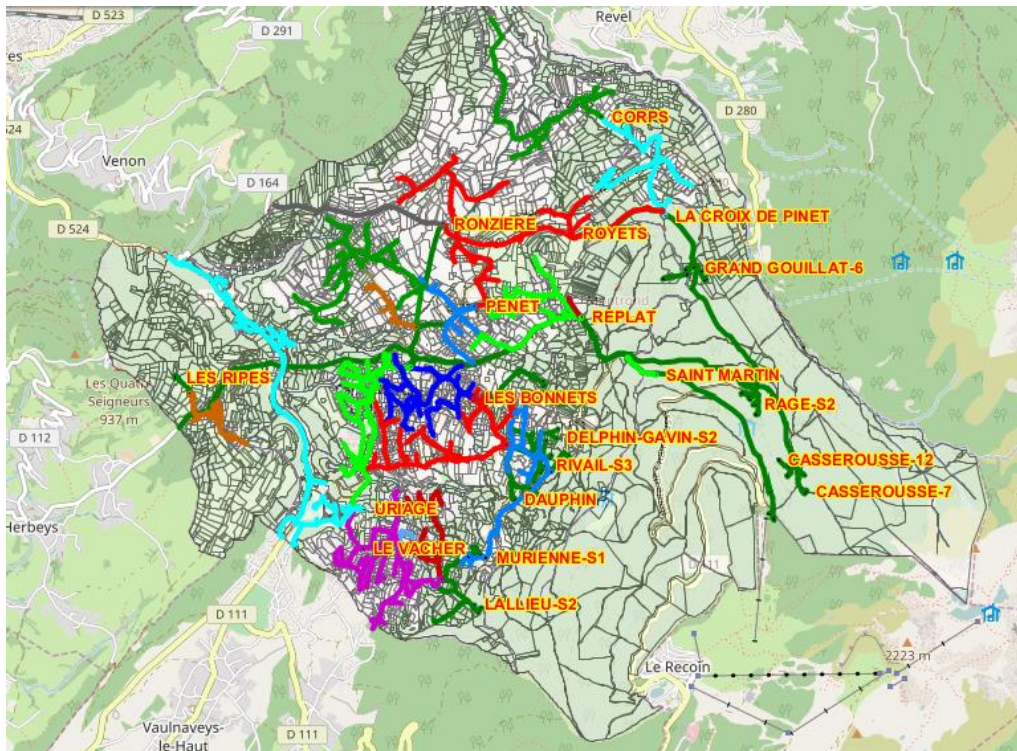
4.2. Données techniques et physiques – Distribution d'eau potable

4.2.1. Le patrimoine

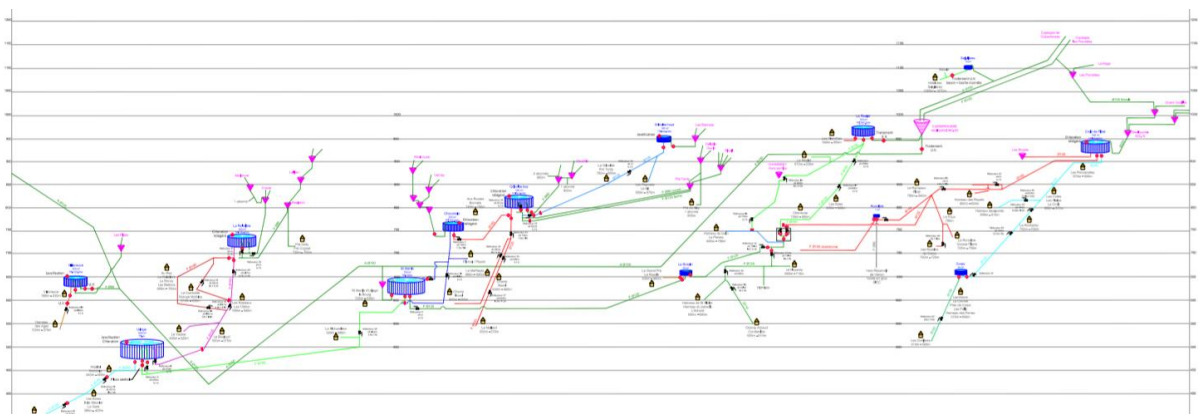
4.2.1.1. Le réseau

Le réseau est intégralement saisi dans le SIG d'exploitation d'EDGA.

Le linéaire des canalisations de distribution est de 72 500 m (hors branchements).



Pour information, ci-dessous, le synoptique du réseau de la commune de Saint-Martin-d'Uriage.



- **Descriptif**

Tableau par matériaux et par diamètres de canalisation (adduction + distribution) en service hors branchements référencés).

Réseau d'adduction :

Types de tronçon	Matériaux	Longueur (m)
ADDITION	ACIER	10 291
ADDITION	BETON	361
ADDITION	FONTE	7744
ADDITION	FONTE GS	211
ADDITION	INCONNU	2 175
ADDITION	PHD	885
ADDITION	PVC	1193
ADDITION	PVC BIOR	415
	Total	24078

Types de tronçon	Diamètres	Longueur (m)
ADDITION	40	812
ADDITION	60	536
ADDITION	63	238
ADDITION	80	859
ADDITION	90	224
ADDITION	100	2164
ADDITION	110	1744
ADDITION	125	5883
ADDITION	150	8718
ADDITION	160	28
ADDITION	200	355
ADDITION	250	321
ADDITION	315	30
ADDITION	350	22
ADDITION	400	103
ADDITION	inconnu	2038
	Total	24078

Réseau de distribution :

Types de tronçon	Matériaux	Longueur (m)
DISTRIBUTION	ACIER	919
DISTRIBUTION	FONTE	23148
DISTRIBUTION	FONTE GS	37040
DISTRIBUTION	INCONNU	636
DISTRIBUTION	INOX	42
DISTRIBUTION	PHD	3553
DISTRIBUTION	PVC	5940
	Total	71 279

Types de tronçon	Diamètres	Longueur (m)
DISTRIBUTION	32	293
DISTRIBUTION	40	1137
DISTRIBUTION	50	2987
DISTRIBUTION	60	5147
DISTRIBUTION	63	4366
DISTRIBUTION	75	189
DISTRIBUTION	80	3679
DISTRIBUTION	90	108
DISTRIBUTION	100	21335
DISTRIBUTION	110	1512
DISTRIBUTION	125	18118
DISTRIBUTION	150	10959
DISTRIBUTION	200	847
DISTRIBUTION	inconnu	591
	Total	71 279

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif (fuites):

2019	2020	2021	2022	2023
7	7	3	3	3

Objet	Localisation	Nombre
Conduite (réparation de fuite)	70 route d'Uriage	1
Conduite (réparation de fuite)	11 route de Pierval	1
Conduite (réparation de fuite)	613 route de Saint Nizier	1

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

- Aucune opération d'extension de réseau n'a été réalisée cette année
- Aucune opération de renouvellement de réseau n'a été réalisée cette année

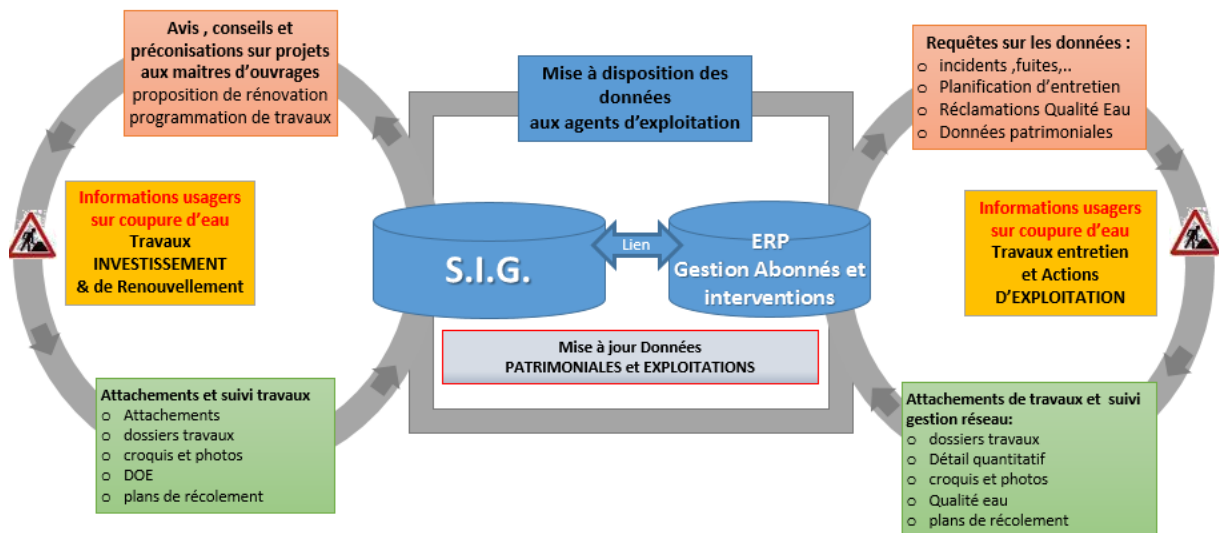
- **Bilan et préconisations**

Trois fuites sur canalisations ont été réparées cette année.

Pas de préconisation particulière sur ce constat ni d'indentification de secteur à canalisations fragiles.

Les enrichissements en données proviennent des informations de terrain transmises principalement par le service Exploitation d'EDGA sous la forme de prises d'attachements, des interventions de terrain et des enquêtes réalisées.

Les mises à jour du SIG sont régulières.



Avec le processus décrit dans le graphique ci-dessus, EDGA dispose des méthodes, des outils de gestion, d'enrichissement des données pour l'ensemble de ses territoires en exploitation.

Ce dispositif est adapté et efficient pour répondre à des attentes et besoins de mise en place d'outils fonctionnels à des échelles supérieures, comme par exemple à ceux du Grésivaudan.

4.2.1.2. Les organes hydrauliques

- Descriptif

Organes sur réseau d'adduction	Quantité
Ouvrages d'alimentation : RESERVOIR	13
Ouvrages d'alimentation : CAPTAGE	54
Ouvrages : REPARTITEUR	4
Ouvrages : BRISE CHARGE	1
Ouvrages : REGARD CAPTAGE	21
Ouvrages : REGARD VISITE	15
Vannes : VANNE SECTION	13
Vidanges	6

Organes sur réseau de distribution	Quantité
Equipements : REDUCT PRESSION	48
Equipements publics : BASSIN	2
Equipements publics : BORNE ARROSAGE	9
Equipements publics : BORNE FONTAINE	4
Hydrants : BI-PI-RI	207
Ouvrages : REGARD COMPTEUR	1124
Ouvrages : REGARD VISITE	78
Vannes : ROBINET PRISE	1402
Vannes : VANNE	670
Ventouses	75

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif

2019	2020	2021	2022	2023
5	2	4	1	3

Organes principaux	Renouvellement/Ajout effectué
VANNES	3
ROBINETS	0
VENTOUSES	0
VIDANGES	0
REDUCTEURS DE PRESSION	0
POTEAUX D'INCENDIE	
BORNE ARROSAGE	0
REGARD	0

Objet	Localisation	Nombre
Vanne (remplacement)	Chemin des Agneaux	1
Vanne (remplacement)	119 route d'Uriage	1
Vanne (création)	Route de Pré Pinet	1

2023						
Nature des biens	Quantité remplacé par an	Quantité prévue par an	Prix moyen unitaire	Débit	Crédit	Solde
Solde au 31/12/2022					86	
Renouvellement des branchements	0,0	2,1	1 772	-	3 722	
Renouvellement des vannes	3,0	1,4	1 427	4 280	1 997	
Renouvellement des ventouses	0,0	1,4	408	-	571	
Renouvellement des vidanges	0,0	0,7	1 427	-	999	
Dotation 2023					7 288	
Renouvellement programmé				4 280	7 374	3 094
Renouvellement des branchements	0	0,9	1 772	-	1 595	
Renouvellement des vannes	0	0,6	1 427	-	856	
Renouvellement des ventouses	0	0,6	408	-	245	
Renouvellement des vidanges	0	0,3	1 427	-	428	
Dotation 2023					3 124	
Renouvellement non programmé				-	3 124	3 124

- A caractère préventif

3 réducteurs ont fait l'objet d'une vérification visuelle (contrôle qualitatif de de l'état général, prise des pressions amont et aval de l'appareil).

Suite à cette visite, 1 réducteur a fait l'objet d'une maintenance approfondie (démontage complet, nettoyage, changement de pièces si besoin).

Pas de travaux significatifs sur les organes hydrauliques du réseau cette année.

- **Bilan et préconisations**

Pas d'observation de dégradation particulière d'organes hydrauliques nécessitant un traitement spécifique ou d'alerte de renouvellement.

4.2.1.3. Les branchements

- **Descriptif**

Types	Matériaux	Longueur (m)
ARROSAGE	PHD	53
DEF INCENDIE	FONTE	22
DEF INCENDIE	FONTE GS	35
DEF INCENDIE	Inconnu	647
DEF INCENDIE	PHD	6
DOMESTIQUE	FONTE	140
DOMESTIQUE	PB	50
DOMESTIQUE	PE	747
DOMESTIQUE	PHD	66874
DOMESTIQUE	PVC	438
DOMESTIQUE	Inconnu	18312
	Total	28383

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif (réparation de fuites) :

2019	2020	2021	2022	2023
7	4	8	2	5

Objet	Localisation	Nombre
Branchement (réparation de fuite)	Clos Fleurs et Neige	2
Branchement (réparation de fuite)	Chemin du Luisset	1
Branchement (réparation de fuite)	Chemin des sources	1
Branchement (réparation de fuite)	Route des Glières	1

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

Organes principaux	Renouvellement / suppression	Création/modification
BRANCHEMENTS	0	6

Objet	Localisation	Nombre
Branchement (création)	Route du Bouloud	1
Branchement (création)	Allée de la Méarie	1
Branchement (création)	Route de Pinet	1
Branchement (création)	Chemin de Meffrey	1
Branchement (création)	Allée des Charmes	1
Branchement (création)	Chemin de l'Abreuvoir	1

- **Bilan et préconisations**

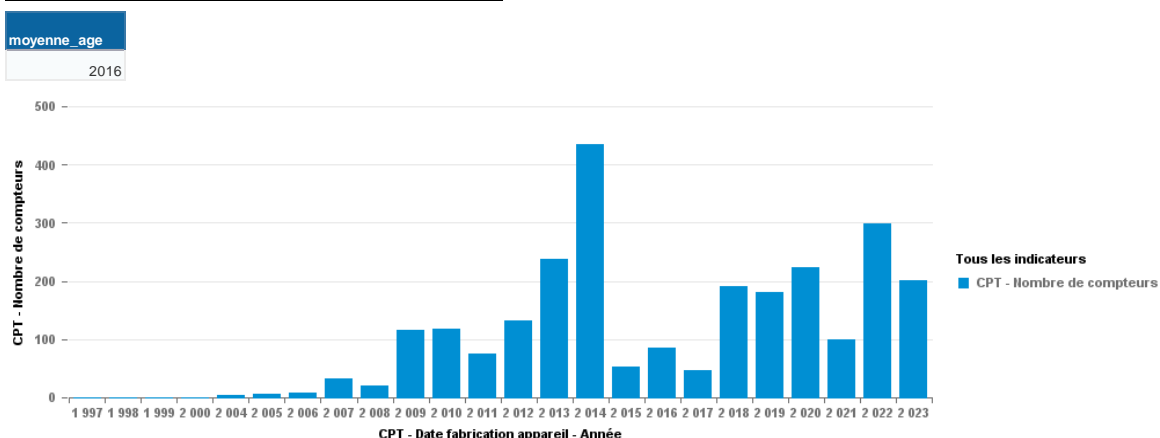
Pas d'observations de secteurs sensibles pour les branchements

4.2.1.4. Les compteurs

Nombre de compteurs abonnés en service : **2 571**.

- **Descriptif**

Nombre de compteur pour abonnés en service : 2 571



- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

2019	2020	2021	2022	2023
3	18	4	7	3

Objet	Localisation
Réparation de fuite dans regard compteur	200 route de la combette
Réparation de fuite dans regard compteur	306 chemin du Peyret
Réparation de fuite dans regard compteur	413 route du Replaton

- **Travaux d'amélioration**

Remplacement des compteurs selon l'arrêté du 06 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service.

Normalisation des installations de compteurs « au cas par cas » dans le cadre du renouvellement des branchements.

Pas d'action spécifique de recalibrage de diamètre de compteurs.

Le bilan du renouvellement des compteurs effectué en 2023 figure, ci-dessous :

Commune	Nombre de cpt renouvelés	Nombre de création
Saint Martin d'Uriage	153	64

78 compteurs n'ont pas pu être remplacés cette année car les abonnés n'ont pas donné suite à nos courriers. Au regard de l'arrêté du 6 mars 2007, le taux de conformité réglementaire du parc compteurs sur la Commune de Saint Martin d'Uriage est de 97%.

- **Bilan et préconisations**

La gestion du remplacement des compteurs s'appuie sur l'arrêté du 06 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service.

Dans ce cadre, et pour 2024, EDGA propose :

- Remplacement à hauteur du 1/15^e du parc, soit 171 compteurs
- Proposition du choix technologique : volumétrique

moyenne_ag	
2016	
1997	1
1998	1
1999	1
2000	1
2004	5
2005	7
2006	9
2007	32
2008	21
2009	115

4.2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de sa gestion et de suivre son évolution.

La valeur est obtenue en faisant la somme des points attribués selon la quantité et la qualité des informations connues et gérées par la collectivité ou l'opérateur.

La règle de calcul est scindée en 3 parties ; A, B, C.

Nota important : l'indice ne pourra pas être calculé car certains paramètres de la partie C sont gérés par la collectivité, seuls les éléments du ressort d'Eaux de Grenoble Alpes sont présents dans le tableau.

Partie A - Plan des réseaux

Critères	Barème	Points
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour des plans des réseaux	5	5
TOTAL	15	15

Partie B - Inventaire des réseaux

Critères	Barème	Points
Existence d'un inventaire des réseaux intégrant une procédure de mise à jour	10	10
Inventaire du réseau mentionnant matériaux et diamètres	5	5
Inventaire du réseau mentionnant la date ou la période de pose	15	11
TOTAL	30	26

Partie C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

Critères	Barème	Points
Localisation des ouvrages annexes	10	10
Existence et mise à jour d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Existence d'un document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10	10
Identification des secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes en eau	10	10
Maintien à jour d'un document localisant les interventions sur le réseau	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans	Gestion collectivité	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
TOTAL	75	

4.2.3. Consommation énergétique

Sans objet.

4.2.4. Les volumes consommés

4.2.4.1. Volumes consommés autorisés

- **Volumes consommés comptabilisés**

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Volumes comptabilisés	331 921	319 544	319 250	315 361	317 521	+0.1%

Détail 2023 (copie d'écran requête extraction des volumes)

Volumes consommés - Année 2023

Date de dernière extraction 02/01/24

Tournée :

112 SAINT MARTIN D'URIAGE

Relève (NH01 et/ou NH05) des contrats en service			
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Moyenne des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
2330	942,4379603	0,404479811	295524

Droits d'eau		
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
2	0,2357	86

Compteurs généraux - conso résiduelles		
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
16	11,47420222	4188

Vol des arrêts de compte DPL		Vol à la relève des arrêts de compte	
Nb contrats	Total volume consommé	Nb contrats	Consommation sur 365 jours
19	1219	50	3087

Consommation totale

Forfaits absents	
Nb contrats	Total volume forfait 365 jours
152	13417

317521

Les données d'extraction des volumes consommés nécessitent beaucoup de précisions et d'analyses dans la fiabilisation de la requête pour assurer la concordance des valeurs.

Ces requêtes sont calculées sur WATERP (logiciel de gestion abonnés et facturation) pour l'ensemble des collectivités en exploitation par EDGA.

- **Volumes consommés sans comptage estimé**

SAINT MARTIN D'URIAGE			
Volume utilisé par	Détails	Méthode	Volume
Essai PI	Essais ponctuels	0 Plx1 essai x 2 minutes x 120 m ³ /h	0
	Essais annuels	126 Plx1 essai x 2 minutes x 60 m ³ /h	504
Incendies	Requête SDIS : 7 feux	Nombre de feux x 2 x 60 m ³ /h	840
Espaces verts sans compteur	Prise d'eau sur Bouche de lavage		0
Lavage de la voirie	Prise d'eau hydrocureur	Estimation	0
Fuites en partie privée avant compteur	114 Chemin des Tapas	Observation supervision	4 368
	261 Chemin du Rocharey	Observation supervision	3 018
Autres volumes non comptés	Casse sur PI 23/03 (poteau incendie renversé)	Observation supervision	72
	purge du réseau pour surchloration relative vacher le 21/12	Observation supervision	263
	purge du réseau surchloration rue des noyers le 17/05	Observation supervision	10
	Fuite après compteur hors relève rue des roses	Observation supervision	3 180
TOTAL VOLUMES EAU NON COMPTÉS			12 255

- **Volumes de service**

	SAINT MARTIN D'URIAGE		
Volume utilisé par	Détails	Méthode	Volume
Nettoyage des réservoirs	-	-	0
Travaux d'investissement	-	-	0
Travaux de fonctionnement	6 coupures programmées	Nombre de coupures réalisées X estimation volume de conduite	19
Purges	Bascule Réseau Pinet vers Replat (Etiage)	Observation supervision	32
Analyseur de chlore	Analyseur de chlore de Villeneuve	Relevés	307
Autres consommations pour raison de service			0
TOTAL VOLUMES EAU NON COMPTÉS			358

4.2.5. Rendement du réseau et indice linéaire de pertes en réseau

4.2.5.1. Objectifs réglementaires et engagements contractuels

Selon le décret N° 2012-97 du 27 janvier 2012, le seuil réglementaire du rendement doit être à minima :

$$R > 85 \text{ ou } R > 65 + 0.2 \times \text{ILC}$$

Pour le réseau de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage, la valeur du seuil réglementaire minimum est donc de 67.83 % pour 2023.

Au regard du contrat de délégation, l'engagement contractuel porte sur une valeur du rendement supérieur à 84 % (moyenne sur 3 exercices).

4.2.5.2. Mesures prises pour l'amélioration du rendement

Plan d'actions d'amélioration EDGA notamment par :

- Suivi quotidien des débits nocturnes
- Recherches de fuites systématiques lors d'un dépassement des seuils d'alerte
- Réparations immédiates des points d'anomalies
- Suivi des fuites en parties privatives (avant compteur)
- Suivi très strict de la durée de vie de fuites (délai entre détection et réparation)
- Suivi des volumes mensuels mis en distribution

4.2.5.3. Calcul et évolution du rendement du réseau

volume mis en distribution	425 500			
		volume consommé autorisé		conso comptabilisé et facturée
		371 134,6		317 521
		87,22%		85,6%
				Conso sans cpt estimée
				12 255
				3,3%
		= Pertes (m3)		Volume de Service
		54 366		358
		12,78%		0,1%
		6,2 m3/h		
				Export
				41 001
				11,0%

	2023	
Rendement du réseau de distribution (P 104.3)	87.22%	
Indice linéaire volumes non comptés (P 105.3)	2,55	m ³ /jour/km
Indice linéaire des pertes en réseau (P 106.3)	2.07	m ³ /jour/km
Indice linéaire de consommation (ILC)	14,14	m ³ /jour/km

2020	2021	2022	2023	Evolution 2021/2010
87.89%	90.21%	92.79%	87.22%	- 5.6 %

Le rendement obtenu dépasse les objectifs de rendements réglementaires et contractuels.

Nota : Pour 2023, le rendement est impacté par la difficulté à localiser une fuite sur la route d'Uriage sur le réseau des aveux.

En effet, après 2 recherches infructueuses par la méthode « classique » (corrélation avec poses de capteurs, avec des matériels différents et qui n'ont rien révélés), il a fallu faire une action de sectorisation manuelle (de nuit) pour isoler et mesurer les débits de chaque tronçon. Ainsi, cette fuite a pu être localisée sur la route d'Uriage puis a été réparée fin août 2023.

Cette difficulté de recherche ayant traduit une durée d'existence plus longue pour cette fuite, elle a eu pour conséquence une perte d'eau importante sur le réseau et donc le calcul du rendement.

4.2.5.4. Préconisations pour 2024

Conformément au plan d'action mené pour l'ensemble des collectivités exploitées par EDGA, l'intégralité du réseau de St Martin d'Uriage fera l'objet :

- d'une campagne préventive de recherches de fuites sur le réseau
- du suivi quotidien des débits minimum nocturnes
- de recherche curative d'apparition de fuites et/ou d'anomalies lors d'un dépassement des seuils d'alerte sur les débits mini
- de réparations immédiates et systématiques des points d'anomalies
- du suivi technique et administratif des fuites « en parties privatives » (avant compteur)
- du suivi de la durée de vie de fuites (délai entre détection et réparation)
- du suivi des volumes mensuels mis en distribution

4.3. Prestations aux usagers

4.3.1. Information, relation, accueil des usagers

4.3.1.1. Le nombre d'abonnés

Évolution annuelle du nombre d'abonnés et nombre d'habitants desservis :

Années	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés	2 469	2499	2 513	2 564
Nombre d'habitants desservis (estimation source INSEE)	5 485	5 656	5 656	5 656

4.3.1.2. L'accueil

- **Organisation de l'accueil**

L'accueil physique des usagers est assuré exclusivement dans l'agence EDGA située 5 place Vaucanson, au centre-ville de Grenoble.

L'agence est ouverte de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 30 du lundi au vendredi.

- **Traitement des appels**

Les appels des abonnés de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage sont reçus par le centre d'appels d'EDGA situé au siège 50 rue Jean Vaujany à Grenoble.

EDGA a enregistré 774 appels en 2023 soit un nombre en constante progression depuis 2019.

- **Visites**

En 2023, 48 visites en agence ont été recensées contre 38 en 2022 et 29 en 2021. Seule l'année 2019 a eu un nombre de visiteurs supérieur (54 visites).

- **Récapitulatif de la fréquentation de l'accueil abonnés (appels, visite)**

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'appels	556	625	697	774
Nombre de visites à Vaucanson	30	29	38	48

Le flux d'appels et, dans une moindre mesure, celui en agence ont augmenté régulièrement ces dernières années.

4.3.1.3. Les réclamations et autres contentieux

- **Réclamations**

Une réclamation écrite a été enregistrée en 2023 alors que nous n'en avons aucune en 2022, contre 7 en 2021 et 2020 et 3 en 2019. Elles portent principalement sur des problématiques ponctuelles et localisées de qualité d'eau (couleur, odeur, goût) sans affecter la potabilité.

La réclamation concernant la fuite sur un branchement en partie privative au 114 traverse du TAPAS est toujours en cours coté contentieux et porté en jugement au tribunal. Cette fuite perdure depuis 2021. Le délibéré du tribunal sera connu début 2024.

4.3.1.4. Abonnements, mutations et résiliations

Saint-Martin-d'Uriage	2020	2021	2022	2023
Abonnements	152	129	156	177
Résiliations	139	140	146	130
Total mutations	291	269	302	307
Nombre d'abonnés	2 469	2 499	2 513	2 564
Taux de mutations	0,12	0,11	0.12	0.12

Le taux de mutation est très stable. Nous avons enregistré seulement un petit tout comme le nombre d'abonnés.

4.3.2. Tarifification, relève, facturation et recouvrement

4.3.2.1. Prix du service (eau)

- **Modalités de la tarification et de sa révision**

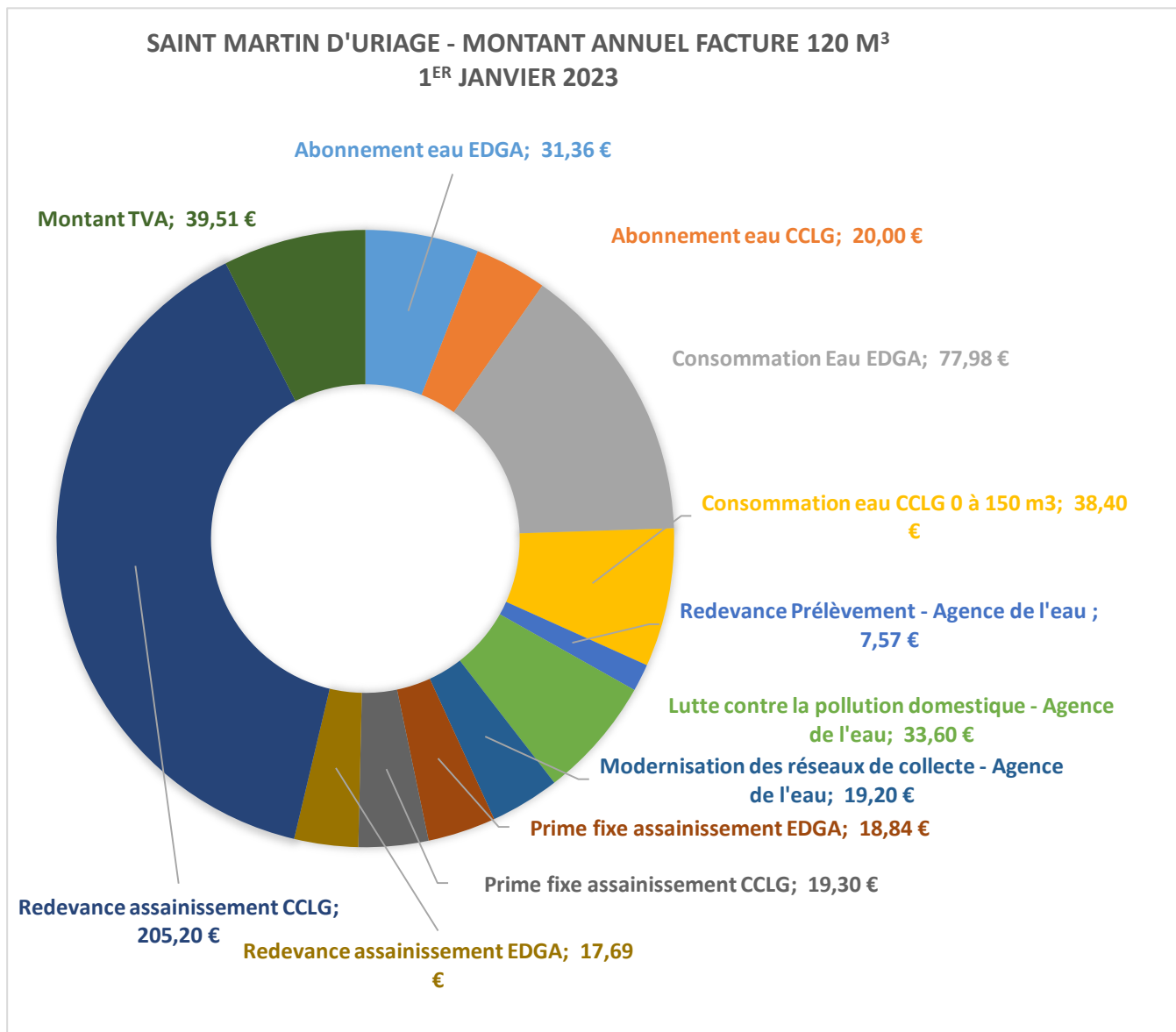
Part fixe délégataire : 15.68 € par semestre, valeur 1^{er} janvier 2023.

Part proportionnelle délégataire : 0.6498 € le m³, valeur 1^{er} janvier 2023.

Formule de révision :

$$K = 0.48 \text{ ICHT-IME}_n / \text{ICHT-IME}_0 + 0.35 \text{ FSD2}_n / \text{FSD2}_0 + 0.17 \text{ TP10-A}_n / \text{TP10-A}_0$$

- Décomposition de la facture d'eau



Prix TTC du service eau au m³ pour 120 m³

Composition de la facture	Volume	Prix Unitaire	Total H.T
Abonnement eau EDGA	2	15,6800	31,36 €
Abonnement eau CCLG	2	10,000	20,00 €
Consommation Eau EDGA	120	0,6498	77,98 €
Consommation eau CCLG 0 à 150 m3	120	0,3200	38,40 €
Redevance Prélèvement - Agence de l'eau	120	0,0631	7,57 €
Lutte contre la pollution domestique - Agence de l'eau	120	0,2800	33,60 €
Modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau	120	0,1600	19,20 €
Prime fixe assainissement EDGA	2	9,4200	18,84 €
Prime fixe assainissement CCLG	2	9,6500	19,30 €
Redevance assainissement EDGA	120	0,1474	17,69 €
Redevance assainissement CCLG	120	1,7100	205,20 €
Total Hors taxes			489,14 €
Montant TVA			39,51 €
TOTAL TTC			528,65 €
Prix moyen TTC du M³			4,4054 €

4.3.2.2. Les relèves

	2020	2021	2022	2023
Nombre de relevés de compteurs	2 452	2502	2 506	2 553

Facturation

- **Factures émises**

	2020	2021	2022		2023	
			EAU	ASS	EAU	ASS
Volumes en m3	325 721	307 679	316 260	293 318	294 793	283 985
Nombre de factures	4 658	4 650	4 664	4 110	4 666	4 131
CA HT en €	1 339 270.22	1 293 375 .22	647 584.09	621 217.99	546 332	620 097.13

- **Encaissements**

	2020		2021		2022		2023	
	Montant € TTC	%	Montant € TTC	%	Montant € TTC	%	Montant € TTC	%
CHEQUES	172 831.60	12.18	146 180.84	9.72	139 411.44	9.46	100 972.51	7.42
TIP	257 052.56	18.12	214 471.16	14.26	197 280.07	13.38	153 183.75	11.25
CARTE BANCAIRE INTERNET	142 167.21	10.02	156 606.69	10.41	148 851.57	10.10	135 354.94	9.94
VIREMENT BANCAIRE	182 070.32	12.84	203 741.45	13.54	197 280.07	15.93	221 958.65	16.30
STE RECOUVREMENT	11 422.04	0.81	21 200.50	1.41	5 411.30	0.37	7 666.13	0.56
PRELEVEMENT UNIQUE	412 724.92	29.10	482 927.65	32.10	442 577.72	30.02	440 866.43	32.38
MENSUALISATION	238 545.38	16.82	277 963.32	18.48	304 370.00	20.63	300 206.00	22.05
ESPECES	1 590.75	0.11	1 265.29	0.08	1 626.82	0.11	1 200.41	0.09
TOTAL	1 418 404.78		1 504 356.90		1 474 327.42		1 361 408.82	

La part des paiements par chèque et TIP continue une nouvelle fois de décroître au profit des virements, la mensualisation et le prélèvement à la facture.

4.3.2.3. Relances et recouvrement

- **Plan de relances**

- J est la date de la facture
- Le délai de règlement est de 17 jours en moyenne
- La lettre de rappel est envoyée à J + 25 soit 8 jours environ après la date limite de paiement
- L'avis de mise en demeure part à J + 37 soit 12 jours environ après la date d'envoi de la lettre de rappel
- A J + 54, la facture est transmise à un cabinet de recouvrement

- **Taux d'impayés**

Taux d'impayés net (hors factures en litige) pour les factures d'eau/assainissement de l'année précédente

	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayés au 31 décembre N pour les factures émises au cours de l'année N-1	1,13%	0,33%	0.36%	0.49%

Le taux d'impayés est moins bon que celui des deux années antérieures bien qu'il soit toujours très faible. Un contexte économique défavorable expliquerait pour partie cette dégradation, phénomène constaté plus globalement au niveau national.

4.4. Productivité et efficience

4.4.1. Personnels employés, qualifications, ETP

Outre l'attention permanente de modernisation de l'outil, de l'environnement et du cadre de travail de ses personnels, EDGA a adopté des principes de management et des actions visant à développer une approche citoyenne, en interne comme en externe.

PRINCIPES DE MANAGEMENT	
L'entretien annuel	<ul style="list-style-type: none">• Entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct• Il aborde les points suivants :<ul style="list-style-type: none">- Bilan de l'exercice écoulé en termes d'atteinte d'objectifs- Points forts du salarié et points d'amélioration sur lesquels il doit axer son effort la période suivante- Objectifs à atteindre l'année suivante

<p>L'entretien professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A pour objectif d'aborder les perspectives d'évolution de l'activité professionnelle du salarié, notamment en terme de qualification et d'emploi, afin de l'aider à mieux définir son projet professionnel et, le cas échéant, d'envisager une mobilité interne ou externe • Professionnel permet de faire le point sur les compétences, les qualifications, les besoins en formation, la situation et l'évolution professionnelle du salarié
<p>L'amélioration continue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Propre aux démarches ISO
<p>La formation professionnelle</p>	<p>Les Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des compétences de l'entreprise • Permettre le maintien dans l'emploi favoriser le développement des compétences • L'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle • Contribuer à la promotion sociale et au développement économique et culturel • Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle de ceux qui travaillent
<p>Une attitude éthique</p>	<p>S'appuie sur des outils permettant de prendre des décisions sur la base de critères purement professionnels indépendamment des impressions subjectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grille des rémunérations • Définition des métiers • Grille d'autonomie et de niveaux
<p>Un climat social apaisé</p>	<p>Grâce à un partenariat constructif avec les représentants du personnel et syndicaux, dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités du CSE (comité social et économique) • De la commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) • Des négociations annuelles obligatoires, et des négociations ponctuelles sur l'égalité professionnelle et sur les conventions d'entreprise

EDGA permet de répondre aux urgences pour l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement **24h/24 et 7j/7** au numéro unique suivant : **04 76 98 24 27**.

Elle est dotée d'un poste central de supervision et de télésurveillance avec la présence humaine d'un technicien 24h/24.

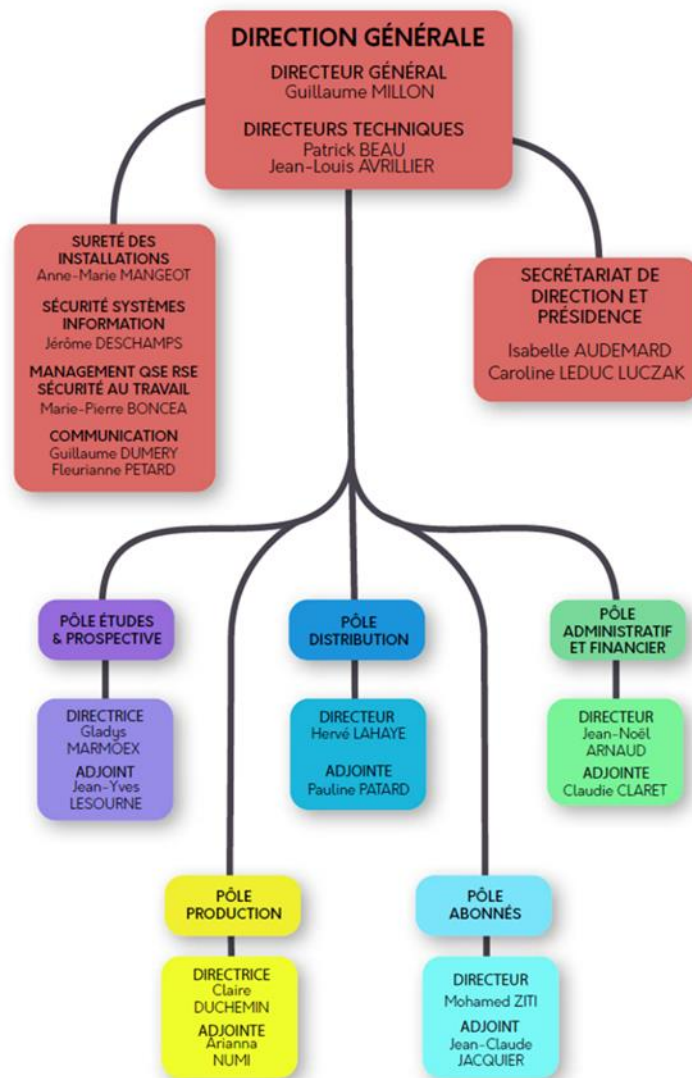
Au sein d'Eaux de Grenoble Alpes, une continuité du service public et un système d'astreinte performant sont indissociables.

D'une part, les équipes de Production d'eau potable assurent le fonctionnement permanent des installations de pompage de l'eau et la surveillance des périmètres de protection des captages.

D'autre part les équipes du pôle Distribution adhèrent à la charte d'engagement avec les usagers : « Intervenir rapidement, en moins de 2 heures, 24h/24 et 7j/7 en cas d'urgence ».

Cela se traduit dans les faits par :

- La possibilité de contacter EDGA à tout moment en cas de problème ;
- Des moyens humains en interne adaptés et répartis par secteurs géographiques :
 - 2 cadres d'astreinte
 - 2 techniciens d'intervention sur réseau de distribution
 - 2 techniciens d'intervention sur réseau d'adduction
 - 3 électromécaniciens
 - 1 équipe travaux de 2 agents avec les outils et engins associés
 - Renfort si besoin par une entreprise de travaux publics dans le cadre du marché d'entretien et astreinte : 1 chef de chantier + 1 poseur + 1 conducteur de pelle + 1 chauffeur de camion
- La mise à disposition des téléphones portables à chacun des agents d'astreinte, complété par un système d'appareil de radio communication permettant d'assurer un secours en cas de crise majeure sur les réseaux de téléphonie
- L'ensemble des équipes d'astreinte accède en mobilité, aux données SIG via une application web mapping, permettant l'accès à l'information 24h/24.
- Un stock de pièces et de matériaux de travaux publics (canalisations eau potable et assainissement, regards de voirie, pièces de fontainerie...)



▪ Mesures d'amélioration

La mutualisation des moyens humains et techniques au sein d'EDGA ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes (organisation, harmonisation des astreintes, achat ...) permettent d'optimiser le service.

Informatique

L'ensemble du système informatique d'EDGA bénéficie aux Pôles en charge de l'exécution technique du contrat.

Ce système informatique est en évolution constante afin de profiter des progrès technologiques.

Les systèmes et programmes sont maintenus à jour pour bénéficier des avancées fonctionnelles et corriger les bugs et failles de sécurité. Une large gamme de logiciels est utilisée, avec des produits partagés ou spécifiques pour chacun des métiers rencontrés dans la structure.

Le service informatique/Télécom est surtout centré sur le management de l'information, une partie importante de la prestation technique étant sous-traitée via la passation de marchés publics.

EDGA est également dotée d'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, chargé d'adapter la sécurité du système d'information EDGA aux cyber-menaces actuelles.

Faits marquants pour la structure d'EDGA en 2023

Cette année 2023 a été marquée par :

- la conséquence de la décision de Grenoble-Alpes Métropole de ré internaliser une partie des activités de la SPL EDGA au sein de la Régie de Grenoble Alpes Métropole au 1/1/2024.
- Extension du périmètre d'intervention de la SPL sur le territoire de la CC le Grésivaudan, au 1er juillet 2023, concernant l'exploitation du service de la commune de Bernin en plus de celle de la commune de Crolles.
- Départ du Directeur General (Emmanuel Boudry) et nomination de Guillaume Millon
- La remise du trophée Economie d'Eau à EDGA par son dispositif innovant « la ventouse à PI »

Perspectives 2024

Depuis le 1/1/2024, le périmètre de la SPL EDGA a été très fortement réduit en conservant en son sein le Pole Abonnés et le Pole Distribution.

Grenoble Alpes Métropole (GAM) a repris les activités de production et d'adduction, y compris sur le territoire de la CC le Grésivaudan. GAM poursuit également ses réflexions pour pousser à ré internalisé d'autres activités d'EDGA, notamment la partie Distribution.

Ce contrat sera donc modifié par voie d'avenant en 2024 pour prévoir ces évolutions.

Enfin, et si ces réflexions aboutissent courant 2024, ce contrat ne pourra plus être assuré par EDGA à compter du 1/1/2025.

Communication

Le présent contrat bénéficie de la politique de communication d'EDGA, service public participant à son devoir de transmission concernant la préservation de ce bien commun qu'est l'eau potable et à son attention de transparence, aussi bien en interne qu'en externe.

Les cibles	Les actions de communication
Les usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Évènementiels, goodies • Signalétique • Factures, lettres, site web • Encarts publicitaires, • Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn)
Les partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Évènementiels, • Courriers
Les employés EDGA	<ul style="list-style-type: none"> • Journal interne trimestriel

• Démarches Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)

EDGA s'engage dans cette démarche à :

- Satisfaire les attentes des usagers et des sociétaires, et leur garantir un service public efficace
- Répondre aux besoins des collectivités associées, par des prestations assurant des relations transparentes et de proximité
- Mettre à disposition un outil performant
- Assurer la protection de l'environnement et prendre en compte les exigences du développement durable
- Développer une approche citoyenne et responsable

Cette vision stratégique se traduit par la recherche continue de l'amélioration de l'organisation, des moyens et des méthodes et l'implication quotidienne de l'ensemble des personnels, collaborateurs et partenaires,

L'évaluation des risques liés à la sécurité, à l'hygiène, aux conditions de travail et à l'environnement réalisée dans le cadre de cette démarche, fait l'objet :

- D'une identification précise des risques et de leur gravité dans les deux documents de référence (*document unique et analyse environnementale*)
- Mise en place d'actions pour la maîtrise de ces risques

- Sensibilisation de l'ensemble des acteurs pour une amélioration permanente

De plus, la CSSCT d'EDGA joue un rôle majeur dans la démarche de prévention car elle :

- Mène systématiquement des enquêtes suite aux accidents de travail (fiche d'analyse d'accident) et propose des actions d'amélioration
- Effectue régulièrement des visites de chantier
- Étudie, pour tout changement organisationnel, humain, ou technique les impacts sur les conditions d'hygiène et de sécurité des salariés,

Dans le cadre de la démarche environnementale, des sensibilisations régulières sont faites auprès de l'ensemble du personnel, par rapport aux risques identifiés, mais aussi pour promouvoir des bonnes pratiques environnementales (ex : éco conduite, gestion des déchets, achat de produits respectueux de l'environnement),

Les marchés passés par EDGA intègrent autant et aussi souvent que possible toute clause en faveur du développement durable,

Une charte environnementale avec les agents pour des actions internes permettant de

- Maîtriser la consommation de papier, favoriser la dématérialisation
- Promouvoir les économies d'énergie (ex : eau, électricité, carburant...)
- D'optimiser la gestion des déchets
- Mise en place d'une charte « ECO CHANTIER » permettant d'aller plus loin dans la maîtrise des risques et d'une meilleure sensibilité des acteurs aux respects de l'environnement lors des travaux,
- Partenariat avec un fournisseur qui permet aux salariés de commander des produits de saison et issus de circuits courts
- Collecte des mégots sur le site afin d'être revalorisés sous forme d'énergie
- Tri sélectif dans les bureaux avec l'instauration également de la récolte des bio-déchets

En 2023, l'innovation interne par un agent EDGA pour la conception d'une «ventouse anti gaspi » branché sur les poteaux incendie permettant une substantielle économie d'eau lors des remises en eau des réseaux après travaux. Ce dispositif a été récompensé par un trophée de l'économie d'eau organisé à l'échelle nationale par la FNCCR et l'Association des Maires de France.

• Annexes au compte rendu technique sur les conditions d'exécution du service public

Pas d'annexe.

5.1 Avenants de l'année

Pas d'avenant

5.2 Respect des principes généraux du service public et des engagements contractuels

5.2.1 Principe d'égalité

L'attitude éthique est au cœur des actions d'EDGA :

Des actions	<ul style="list-style-type: none">• Investissement dans l'aménagement de ses locaux pour l'accueil de travailleurs handicapés, dont elle respecte le taux légal d'emploi• Mise en place d'un retour progressif et aménagé au travail à la suite de longue maladie ou d'un arrêt de travail prolongé (temps partiel thérapeutique, télétravail, aménagement matériel adapté,..)• Accueil des jeunes dans le cadre de stages non rémunérés, de stages rémunérés, et de formation en alternance
--------------------	---

5.2.2 Principe de continuité

Des actions	<ul style="list-style-type: none">• Le principe de continuité de service est assurée 24h/24 et 365j/365 grâce à la présence des équipes d'astreintes et poste de supervision à Rochefort• Participation au plan de déplacement mobilité (PDM)• Convention PLIE des clauses sociales pour les marchés publics conclus avec EDGA
--------------------	--

Infractions, incivilités

Pas d'incivilité identifiée sur le réseau (ex. ouverture des PI, ...)

Glossaire qui récapitule les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau et plus particulièrement à l'Eaux de Grenoble Alpes :

RPQS : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

RAD : Rapport annuel du délégataire.

RA : Rapport d'activité annuel.

SPL EDGA : Société Publique Locale « Eaux de Grenoble Alpes ».

Loi MAPTAM : Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

COS : Comité d'Orientation Stratégique.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation.

Usager de l'eau : Personne physique ou morale consommant de l'eau.

Abonné : Usager de l'eau ayant au moins un contrat avec le service de distribution de l'eau.

WAT'ERP : Application informatique utilisée par EDGA et la Régie de Grenoble-Alpes Métropole pour la gestion des usagers (contrats, facturations, parc compteurs en service...).

SIG : Système d'information qui intègre, stocke, analyse et affiche l'information géographique. L'application SIG d'EDGA en lien également avec l'application WAT'ERP permet aux utilisateurs, y compris en mobilité pour les équipes d'interventions, de créer des requêtes interactives, d'analyser l'information spatiale, et des données pour la gestion de l'exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement.

Règlement de service : Document établi par l'entité organisatrice ayant pour objet de définir les conditions et modalités de fourniture suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau potable à partir des réseaux ainsi que les droits et obligations respectifs du Service public de l'eau potable ou de l'assainissement, des usagers, des abonnés et des propriétaires.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captages, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Compte de Renouvellement Non Programmé : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour.

Période de relève des compteurs : La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour assurer une bonne comparaison des volumes, cette période est sensiblement la même chaque année.

Qualité eau distribuée : Évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part les volumes consommés autorisés et le volume mis en distribution. Le rendement est un bon indicateur environnemental.

Réseau de distribution public : Généralement sous domaine public, ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'à la partie publique des branchements inclus.

SPANC : **S**ervice **P**ublic local chargé de l'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif : Il a le rôle de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.